



**Convention pluriannuelle d'objectifs
2024-2025-2026-2027
Association ÉCLAT**

Centre National des Arts de la Rue et de l'Espace Public

Entre :

L'État (Direction régionale des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes) représenté par la Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfète du Rhône, Officier de la Légion d'Honneur, Commandeur de l'Ordre national du Mérite,

Le conseil départemental du Cantal, représenté par son Président, Monsieur Bruno FAURE,

La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, représentée par son Président, Monsieur Pierre MATHONIER

La Ville d'Aurillac représentée par son Maire, Monsieur Pierre MATHONIER

ensemble ci-après dénommés « les partenaires publics »

d'une part,

et

L'association ÉCLAT, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 dont le siège social est situé 20 rue de la Coste – 15000 Aurillac), représentée par sa présidente, Madame Françoise NYSSSEN Déclaration au Journal Officiel de la République Française le : 1^{er} juillet 1988

N° SIRET : 345 094 494 00050

code APE : 90.01Z

n° RNA : W151000477

n° de licence(s) entrepreneur de spectacles : 2024-000906 et 2024-000907 / 2024-000908 / 3-2024-000909

Ci-après dénommée « **le bénéficiaire** »

d'autre part,

- VU** le règlement (UE) n° 651/2014 de la commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité, publié au *Journal officiel de l'Union européenne* du 26 juin 2014, notamment son article 53 ;
- VU** la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;
- VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations notamment le chapitre III du titre Ier ;
- VU** la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine ;
- VU** la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 ;
- VU** le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques ;
- VU** le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de Madame Fabienne Buccio, préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfète de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfète du Rhône ;
- VU** le décret n° 2023-1327 du 29 décembre 2023 pris en application de l'article 44 de la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances au titre de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 ;
- VU** l'arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges relatif au label « Centre National des Arts de la Rue et de l'Espace Public » ;
- VU** la circulaire du Premier ministre n° 5811/SG du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations ;
- VU** la circulaire du 15 janvier 2018 relative aux modalités d'application du dispositif de labellisation et au conventionnement durable dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques ;
- VU** la circulaire du 8 avril 2022 relative au plan de lutte contre les VHSS dans le spectacle vivant et les arts visuels ;
- VU** le Code général des Collectivités Territoriales ;

Préambule

Considérant que le bénéficiaire est titulaire du label « Centre National des Arts de la Rue et de l'Espace Public » ;

Considérant que le projet artistique et culturel initié et conçu par son directeur, figurant en annexe I, est conforme à son objet statutaire et au cahier des missions et des charges du label « Centre National des Arts de la Rue et de l'Espace Public » ;

Considérant la politique de l'Etat

Considérant que l'Etat décide d'accompagner financièrement un projet émanant d'une structure labellisée parce que son projet artistique et culturel répond aux critères du cahier des missions et des charges du label ;

Considérant la politique du ministère de la Culture en faveur des arts de la rue et de l'espace public ;

Considérant que le CNAREP est un établissement de référence nationale porteur d'un projet artistique et culturel d'intérêt général de création, de diffusion et de présentation aux publics d'œuvres conçues pour l'espace public ;

Considérant que les structures labellisées CNAREP accompagnent les projets artistiques et culturels pour l'espace public ainsi que les parcours des artistes en prenant appui sur leur territoire d'implantation ;

Considérant que ces structures constituent un réseau national de référence qui participe à la reconnaissance et à la qualification des arts de la rue et de l'espace public, portant dans l'exercice de leurs missions, une attention particulière à la diversité, au respect des objectifs de parité ainsi qu'à la prise en compte des droits culturels, de l'équité territoriale, pour le développement de l'accès et de la participation du plus grand nombre à la vie culturelle ;

Considérant que les CNAREP participent ainsi au dynamisme et à la structuration de la politique du ministère de la culture sur le secteur des arts de la rue et plus largement sur les expressions artistiques pensées pour l'espace public ;

Dans la mise en œuvre de l'ensemble de leurs engagements, les CNAREP portent une attention particulière à l'application effective des principes de :

- diversité au travers des œuvres produites ou présentées au public que des artistes accompagnés par la structure et des autres métiers artistiques ou techniques ;
- parité entre les femmes et les hommes tant dans l'accès aux moyens de travail, de production et à la programmation qu'aux postes à responsabilité de la structure et à l'égalité de rémunération.

Considérant la politique du Département du Cantal qui affirme sa volonté de poursuivre les actions engagées en faveur aussi bien du rayonnement international et national que de l'insertion régionale et locale du Festival International de Théâtre de Rue et du centre de création artistique « Le Parapluie », ceci dans le cadre de la compétence partagée relative à la culture conformément aux dispositions de l'article L.1111-4 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la politique de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac fondée sur l'accès de tous les publics aux grands équipements culturels, l'encouragement à la diversité des pratiques et des médiations culturelles ;

Considérant la traduction statutaire de cette politique culturelle, notamment au travers de la compétence optionnelle « Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels d'intérêt communautaire », au titre desquels le Centre National des Arts de la Rue et de l'Espace Public dénommé « Le parapluie » et de la reconnaissance d'intérêt communautaire « du soutien financier aux manifestations culturelles de dimension communautaire » ;

Considérant la traduction politique de cette ambition au travers du Projet de Territoire 2021-2026 porté par l'exécutif communautaire qui, au titre de son Axe 2 relatif à l'attractivité territoriale, met en exergue la composante culturelle du Bassin et priorise les manifestations de grande envergure (Festival de Théâtre de Rue, Aurillac en Scène...) et le maillage de toutes les communes autour d'événementiels liés à la musique classique et au Street Art, notamment ;

Considérant la politique de la Ville d'Aurillac, dont l'objectif est de contribuer à l'épanouissement individuel de chacun, à la qualité de vie et au vivre-ensemble au sein de la commune ;

Considérant qu'en lien avec son projet de cohésion sociale, la priorité de la Municipalité est de mettre l'accent sur la démocratisation de la culture en agissant contre les déterminismes sociaux et tous les freins d'accès, à travers une stratégie axée sur la médiation, l'aller vers, l'action hors les murs, l'éducation artistique et culturelle et la territorialisation de son action ;

Considérant que la ville porte ses efforts afin que la culture ne soit pas confisquée, mais reste un espace commun ;

Considérant l'importance pour l'attractivité et le rayonnement de la ville du festival international de théâtre de rue porté par l'association ÉCLAT ;

Considérant que le projet artistique et culturel défendu par le bénéficiaire répond aux objectifs municipaux dans le cadre de sa politique culturelle ;

Il est convenu ce qui suit :

TITRE I : DISPOSITIONS ARTISTIQUES ET CULTURELLES

ARTICLE 1 : Modalités de mise en œuvre du projet artistique et culturel

Le projet artistique et culturel d'ÉCLAT s'articule autour :

- du soutien à la création, incarné par une politique de coproductions complétée d'accueils en résidence au Parapluie et en itinérance sur le territoire, et d'une incitation à la création de formes originales, in-situ, transversales ou de grande ampleur. Parallèlement, l'association longue avec des équipes artistiques sera renforcée.
- de l'organisation du Festival international de théâtre de rue d'Aurillac, dont les axes majeurs sont le soutien et la promotion de la création contemporaine et internationale. Une attention particulière sera portée à l'émergence européenne, à l'expérimentation, et au lien entre les arts en espace public et les questions de société.
- de la circulation d'œuvres artistiques sur l'ensemble du territoire, par le biais d'une délocalisation des résidences, la mise en œuvre de rendez-vous préalables au festival organisés en partenariat avec des communes partenaires et des acteurs locaux, et enfin des partenariats avec les structures culturelles régionales.
- du développement de nouvelles formes de médiation, avec une attention particulière portée aux réalités territoriales et aux populations, à l'ouverture intergénérationnelle, ainsi qu'aux publics spécifiques et au milieu scolaire.
- de la consolidation du pôle de référence que représente l'association ÉCLAT pour les arts de la rue au niveau régional, national et international. Son action s'exercera à l'endroit :
 - . du soutien aux expérimentations et à la recherche transversale
 - . de l'accompagnement de la formation professionnelle
 - . du soutien à l'édition
 - . de l'apport d'expertise et de conseil auprès d'autres opérateurs culturels régionaux
 - . du développement d'une coopération à l'échelle européenne et internationale

ARTICLE 2 : Responsabilité artistique :

La présente convention est conclue sous la condition que la responsabilité artistique soit assurée par Monsieur Frédéric REMY

En cas de départ de ce dernier, la présente convention sera automatiquement suspendue selon les modalités prévues à l'article 15.

TITRE II : DISPOSITIONS FINANCIERES ET REGLEMENTAIRES

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet d'établir le cadre contractuel entre le bénéficiaire titulaire du label « Centre National des Arts de la Rue et de l'Espace Public » et les partenaires publics pour la mise œuvre du projet artistique et culturel du bénéficiaire et de définir les modalités de son évaluation au travers des objectifs concrets.

Par la présente convention, le bénéficiaire s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet artistique et culturel conforme à son objet statutaire dans le cadre de son projet global d'intérêt général.

Le projet conçu par son directeur et approuvé par le conseil d'administration est précisé en annexe I à la présente convention. Il est décliné en programme pluriannuel d'activité.

La présente convention fixe :

- la mise en œuvre concrète du projet artistique et culturel,
- les modalités de financement et les relations avec ses partenaires institutionnels,
- les conditions de suivi et d'évaluation du projet.

Les partenaires publics contribuent financièrement au fonctionnement général et à la réalisation du projet artistique et culturel. Ils n'attendent aucune contrepartie directe de cette contribution.

ARTICLE 2 : Durée de la convention

La convention est conclue pour une durée de 4 années couvrant la période 2024-2027. Elle sera valide jusqu'au 31 décembre 2027.

ARTICLE 3 : Conditions de détermination du coût du projet

3.1 Le coût total prévisionnel du projet sur la durée de la convention est évalué à 14 060 485 € **ÉCLAT** conformément aux budgets prévisionnels joints en annexe II et aux règles définies à l'article 3.3 ci-dessous.

3.2 Les coûts annuels admissibles correspondent au fonctionnement général de la structure. Ils sont précisés en annexe II à la présente convention ; ils prennent en compte tous les produits et recettes affectés au projet.

3.3 Les coûts qui peuvent être pris en considération comprennent tous les coûts occasionnés par la mise en œuvre du projet et notamment tous les coûts directement liés à la mise en œuvre du projet, qui :

- respectent les conditions des paragraphes 4 et 5 de l'article 53 du règlement (UE) n°651/2014 ;
- sont liés à l'objet du projet et sont évalués en annexe II ;
- sont nécessaires à la réalisation du projet ;
- sont raisonnables selon le principe de bonne gestion ;
- sont engendrés pendant le temps de la réalisation du projet ;
- sont dépensés par le bénéficiaire ;
- sont identifiables et contrôlables.

3.4 Lors de la mise en œuvre du projet, le bénéficiaire peut procéder à une adaptation à la hausse ou à la baisse de ses budgets prévisionnels à la condition que cette adaptation n'affecte pas la réalisation du projet et qu'elle ne soit pas substantielle au regard du coût total estimé visé à l'article 3.1.

Le bénéficiaire notifie ces modifications aux partenaires publics par écrit dès qu'il peut les évaluer et en tout état de cause avant le 1^{er} juillet de l'année en cours.

Le versement du solde annuel de la subvention tel qu'il est prévu dans les conventions bilatérales détaillées ci-après ne pourra intervenir qu'après acceptation expresse par les partenaires de ces modifications.

3.5 Le financement public prend en compte, le cas échéant, un excédent raisonnable, constaté dans le compte-rendu financier prévu à l'article 6. Cet excédent ne peut être supérieur à 15 % du total des coûts annuels éligibles du projet effectivement supportés.

ARTICLE 4 : Montant et conditions d'attribution de la subvention

4.1. Pour l'Etat

La détermination et les modalités des versements des subventions de l'Etat au bénéficiaire pour la réalisation de son projet artistique sont fixées dans des conventions bilatérales passées entre le bénéficiaire et l'Etat.

Il est précisé qu'au titre du règlement (UE) de la commission du 17 juin 2014 visé, l'Etat contribue financièrement au projet visé à l'article 1 du titre II de la présente convention.

La contribution de l'Etat prendra la forme d'une subvention. L'Etat n'en attend aucune contrepartie directe.

Les subventions de l'État ne sont applicables que sous réserve du respect des conditions cumulatives suivantes :

- Le dépôt d'un dossier de demande de subvention selon les modalités en vigueur, avant le 30 octobre de l'année précédente ;
- L'inscription des crédits en loi de finances pour l'État ;
- Le respect par le bénéficiaire des obligations mentionnées aux articles 1 du Titre II, 6 à 10 sans préjudice de l'application de l'article 14 ;
- La vérification par l'État que le montant de la subvention n'excède pas le coût du projet, conformément à l'article 12, sans préjudice de l'article 3.4.

4.2. Pour Le département du Cantal

Pour 2024, le montant de la subvention du Conseil départemental du Cantal s'établit à 90 000 euros.

La détermination et les modalités des versements de la subvention du Conseil départemental au profit de la structure pour la réalisation de son projet artistique sont fixées annuellement dans la convention passée entre la structure et le Conseil départemental sous réserve de l'inscription de la dépense au budget départemental.

4.3. Pour Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac

Le montant de la subvention de la CABA s'établit annuellement à 580 000 euros.

Ce montant constitue le montant de subvention de la Collectivité pour les quatre années de la convention.

Toute augmentation du montant de la subvention prévisionnelle fera l'objet d'un avenant à la présente convention, signé par la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac et l'Association et sera communiqué aux autres signataires.

Par ailleurs, la CABA s'engage, dans le cadre du développement des actions culturelles en faveur du public « étudiant » du Bassin d'Aurillac, et plus particulièrement de l'organisation de l'évènement annuel « Les Rendez-Vous Etudiants », à mettre en œuvre un partenariat avec l'Association ÉCLAT, qui devra être formalisé chaque année par un avenant bipartite à la présente convention, pour proposer à cette occasion un spectacle de théâtre de rue.

Outre sa contribution financière annuelle, la Communauté d'Agglomération met à disposition de l'Association ÉCLAT, les biens meubles et immeubles dont elle est propriétaire et édifiés par elle sur le site du Parapluie, commune de Naucelles.

Cette mise à disposition fait l'objet d'une convention distincte entre la Communauté d'Agglomération et l'Association ÉCLAT, qui sera communiquée aux signataires de la présente convention.

Ladite convention, signée le 31 mai 2007, sera, si nécessaire, précisée par avenant d'ici l'échéance de la présente convention pluriannuelle d'objectifs.

De plus, la CABA met à disposition de l'Association ÉCLAT, pendant le Festival international de théâtre de rue, certains de ses espaces (Aire événementielle de la Ponétie, parking du Prisme, etc...). Ces mises à disposition font l'objet de conventions annuelles distinctes en amont du Festival.

La mise à disposition du Parapluie est valorisée dans les prestations en nature dont bénéficie l'Association. De plus, les prestations en nature de la CABA feront l'objet d'une réévaluation annuelle votée au Conseil d'Administration et apparaîtront dans les documents financiers de l'Association.

4.4. Pour la Ville d'Aurillac

Sur la durée de la convention, la ville d'Aurillac allouera une subvention annuelle de 30.000 € à l'association ÉCLAT. Chaque année, celle-ci sera versée en une seule fois, après le vote du budget primitif.

A cet effet, chaque année, l'association devra communiquer à la ville sa demande de subvention avant le 31 décembre de l'année précédente accompagné d'un budget prévisionnel détaillé et du dernier bilan comptable.

Toute modification du montant de la subvention devra être validée par délibération du conseil municipal et faire l'objet d'une convention financière spécifique entre l'association ÉCLAT et la ville d'Aurillac. Cette dernière sera communiquée pour information aux autres signataires de la présente convention.

Outre sa contribution financière annuelle à l'accomplissement des missions visées au titre 1 de la présente convention, la ville d'Aurillac met à disposition de l'association ÉCLAT, les biens immeubles et meubles dont elle est propriétaire, rue de la Coste, siège de l'organisation, ainsi que le domaine de Berny qui permet à l'association d'accueillir des compagnies en résidence. Ces mises à disposition sont formalisées par conventions distinctes.

De plus, pour les besoins du Festival et durant celui-ci, la ville d'Aurillac met à disposition de l'association ÉCLAT des espaces du domaine public et des locaux complémentaires. Ces mises à disposition font l'objet d'une convention annuelle distincte en amont de la manifestation.

Par ailleurs, afin d'assurer le bon déroulement du Festival, la ville d'Aurillac apporte, avant, pendant et après la manifestation, un important soutien humain et logistique à l'association ÉCLAT. Il est à noter que la participation financière, logistique et humaine de la ville d'Aurillac est un élément majeur de la bonne organisation du Festival. Chaque fin d'année, l'évaluation et la valorisation de ce soutien font l'objet d'une délibération du conseil municipal, qui est communiquée à l'association ÉCLAT.

ARTICLE 5 : Modalités de versement de la subvention

5.1. Pour l'Etat

Les modalités des versements des subventions de l'Etat à la structure pour la réalisation de son projet artistique sont fixées dans des conventions bilatérales passées entre le bénéficiaire et l'Etat.

5.2. Pour Le département du Cantal

Les modalités de versement de la subvention sont fixées à l'article 4.2.

5.3. Pour Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac

La subvention annuelle versée par la CABA sera créditée au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur ; elle est versée par quart en février, mai, août et novembre.

5.4. Pour la Ville d'Aurillac

Le versement de la subvention annuelle interviendra après le vote du budget primitif de la ville qui validera le montant de la subvention.

ARTICLE 6 : Justificatifs

Le bénéficiaire s'engage à fournir chaque année aux partenaires publics :

- un rapport d'activité de l'année écoulée,
- le programme d'activité de l'année en cours,
- le budget prévisionnel du bénéficiaire,
- les comptes annuels de l'année précédente (le compte de résultat, le bilan, l'annexe),
- le rapport du commissaire aux comptes s'il y a lieu,
- un bilan annuel des actions et dispositifs mis en place en matière de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS),
- tout autre document que les partenaires publics jugeront utile de demander.

De plus, pour l'Etat, le bénéficiaire s'engage à fournir dans les six mois suivant la clôture de chaque exercice des données d'activités ainsi qu'un état du personnel employé dans l'année distinguant, suivant les trois fonctions artistes / administratifs / techniciens, le personnel sur emploi durable (entendu au sens des contrats à durée indéterminée et des contrats à durée déterminée d'une durée consécutive de neuf mois au moins) et le personnel occasionnel. Cet état est exprimé en équivalents temps plein et également en nombre de personnes pour les occasionnels. Il comporte un volet spécifique à l'application de la parité.

Les modèles des documents à remplir seront envoyés par l'Etat.

ARTICLE 7 : Obligations comptables

Le bénéficiaire est tenu d'établir ses comptes annuels conformément au règlement n° 99-01 du 16 février 1999 du Comité de réglementation comptable (CRC) relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations homologué par l'arrêté du 8 avril 1999 (JO n° 103 du 4 mai 1999 page 6647).

A partir d'un total de 153 000 euros de subventions publiques annuelle, Le bénéficiaire s'engage à désigner un commissaire aux comptes inscrit auprès de la cour d'appel dans le ressort de laquelle est situé le siège social du bénéficiaire. Il devra faire connaître le nom de ce commissaire aux comptes à la Direction régionale des affaires culturelles dans un délai de trois mois suivant la signature de la présente convention. Le bénéficiaire qui est soumis à l'obligation légale de faire procéder au contrôle par un commissaire aux comptes ou qui fait appel volontairement à un contrôle exercé par un commissaire aux comptes, s'engage à transmettre aux partenaires publics tout rapport produit par celui-ci dans les délais utiles.

Le bénéficiaire s'engage à communiquer sans délai aux partenaires publics copie des déclarations mentionnées aux articles 3, 6 et 13-1 du décret du 16 août 1901 portant réglementation d'administration publique pour l'exécution de la loi du 01 juillet 1901 relative au contrat d'association ou informer l'administration de toute nouvelle déclaration enregistrée dans le RNA (Répertoire national des associations).

Le bénéficiaire s'engage à fournir le relevé d'identité bancaire en cas de changement de domiciliation bancaire.

Le bénéficiaire déclare ne pas être bénéficiaire d'aide illégale et incompatible soumise à obligation de remboursement en vertu d'une décision de la Commission européenne.

ARTICLE 8 : Obligations sociales et fiscales

Le bénéficiaire s'engage à respecter toutes les obligations à l'égard des organismes sociaux et fiscaux et les dispositions législatives et réglementaires concernant le personnel, notamment en matière salariale, par référence aux conventions collectives en vigueur.

ARTICLE 9 : Autres engagements

9.1. Communication

9.1.1. Obligations communes à tous les partenaires publics

Le bénéficiaire s'engage à mentionner les aides reçues et à faire figurer de manière lisible le logotype des partenaires publics selon les règles définies par la charte graphique, le logotype est déployé sur tous les supports produits dans le cadre de la présente convention : papier, internet, écrans vidéo, teaser

Le bénéficiaire s'engage en outre à mentionner le soutien des partenaires publics dans leurs relations avec les médias et les partenaires professionnels ;

Le bénéficiaire s'engage également à faire connaître et mentionner le soutien des partenaires publics dans ses relations avec les Médias. Le bénéficiaire fournira aux partenaires publics et à leur demande, en conformité avec les dispositions du Code de la propriété intellectuelle, tous les documents utiles à la réalisation de supports de communication ou de manifestations destinées à la promotion des actions.

9.1.2. Obligations spécifiques à l'Etat

En cas de mention typographique, il est possible d'ajouter la mention "Avec le soutien de la Direction régionale des affaires culturelles d'Auvergne-Rhône-Alpes".

9.2. Plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels dans le spectacle vivant (VHSS)

Le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre les 5 engagements prévus dans le plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) proposé par le ministère de la Culture aux professionnels du secteur culturel et rappelés ci-dessous :

1. Être en conformité avec les obligations du code du travail en matière de santé, de sécurité et de harcèlement sexuel ;
2. Créer un dispositif interne de signalement efficace et traiter chaque signalement reçu ;
3. Former dès 2022 la direction, les encadrants, la DRH et les personnes désignées référentes au recueil de la parole et à la gestion des situations de VHSS ;
4. Sensibiliser formellement les équipes et organiser la prévention des risques ;
5. Engager un suivi et une évaluation des actions en matière de VHSS.

Les engagements pris par Le bénéficiaire sont formalisés dans un plan d'action. Le bénéficiaire s'engage à transmettre un bilan annuel de la réalisation de ces actions, dans les conditions fixées à l'article 6 de la présente convention.

9.3. Le bénéficiaire s'engage à entrer dans un processus de développement durable, respectueux des bonnes pratiques envers les droits de l'Homme, les droits du travail et l'environnement. L'objectif est de réduire les risques pour la santé et la sécurité, de promouvoir l'innovation sociale, de préserver l'énergie et les ressources naturelles, de sensibiliser les parties prenantes des associations aux questions écologiques et de les mobiliser sur des pratiques innovantes. Elle devra également porter une attention particulière aux actions mises en œuvre en direction des publics en situation de handicap.

9.4. Le bénéficiaire s'engage à lutter contre les discriminations femmes/hommes par une plus grande vigilance sur la répartition des moyens, la programmation et la gestion interne (partage des responsabilités, rémunérations...) en réponse à la feuille de route du ministère de la culture en vigueur fixant les objectifs égalitaires dans les arts et la culture ;

9.5. Le bénéficiaire s'engage à prendre en compte la prévention des risques professionnels, notamment par l'utilisation du document unique d'évaluation des risques (DUER) et l'organisation de visites médicales pour le personnel qu'elle emploie. Dans ce cadre il est rappelé que les employeurs sont tenus à une obligation de résultat en matière de sécurité et de santé au travail ;

9.6. Le bénéficiaire s'engage à participer à des rencontres professionnelles et aux enquêtes ou démarches d'observation initiées par les partenaires publics.

Le bénéficiaire s'engage à répondre aux enquêtes menées par les partenaires publics, notamment avec l'appui d'agence, en particulier Auvergne-Rhône-Alpes spectacle vivant.

Le bénéficiaire s'engage également, dans la mesure du possible, à répondre favorablement aux propositions de participation à des rencontres professionnelles sur des thématiques liées à son action.

ARTICLE 10 : Sanctions

10.1 En cas de retard dans l'exécution ou d'inexécution de la convention par le bénéficiaire, ou en cas de modification substantielle et unilatérale de celle-ci, sans l'accord écrit des partenaires publics, ces derniers peuvent ordonner le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre des conventions bilatérales prises en application de l'article 5, la suspension de la subvention ou la diminution de son montant, après examen des justificatifs présentés par le bénéficiaire.

10.2 Tout refus de communication ou toute communication tardive du compte-rendu financier mentionné dans les conditions précisées dans les conventions bilatérales prises en application de l'article 5 peut entraîner la suppression de l'aide. Tout refus de communication des comptes peut entraîner également la suppression de l'aide.

10.3 Les partenaires publics informent le bénéficiaire de ces décisions par lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie électronique avec accusé de réception.

ARTICLE 11 : MODALITES DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

11.1. L'application de la présente convention fera l'objet d'un suivi régulier dans le cadre des conseils d'administration, en présence de la direction artistique du CNAREP et des représentants des collectivités publiques signataires.

11.2 Le conseil d'administration est chargé de l'examen et du suivi des missions inscrites au titre de la présente convention. Il examine en particulier :

- la mise en œuvre progressive des objectifs définis à l'annexe III de la présente convention ;
- l'état d'exécution du budget analytique de l'année en cours et l'élaboration du budget prévisionnel pour l'exercice suivant (annexe II) ;
- la réalisation du programme d'action de l'année venant de s'achever, ainsi que les orientations de l'année à venir ;
- le bilan financier de l'année écoulée, et les comptes consolidés du bénéficiaire.

11.3 L'évaluation porte sur la réalisation du projet artistique et culturel et sur sa conformité au regard du cahier des missions et des charges du label. Les partenaires publics procèdent à une évaluation de la réalisation du projet auquel ils ont apporté leur concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif. Les indicateurs, inscrits au titre de la présente convention, définis par les parties, contribuent au suivi annuel puis à l'évaluation finale de la réalisation de la convention. Les

indicateurs ne sont qu'une partie de l'évaluation qui fait toute sa place à l'analyse de la qualité et de tous les aspects de l'impact des activités du bénéficiaire.

11.4 De préférence un an et au plus tard six mois avant l'expiration de la présente convention, la direction de la structure présente aux partenaires publics une auto-évaluation de la mise en œuvre du projet artistique et culturel sur la base du cahier des charges. Celle-ci prend la forme d'un bilan d'ensemble argumenté sur le plan qualitatif et quantitatif des actions développées et de la réalisation des objectifs. Elle est assortie d'un document de synthèse des orientations envisagées dans la perspective d'une nouvelle convention.

11.5 Ces deux documents sont remis au directeur général de la création artistique, aux collectivités territoriales partenaires et à la Préfecture de région (Direction régionale des affaires culturelles) qui-transmet son avis au directeur général de la création artistique avec copie au chef de l'Inspection de la création artistique.

À l'issue de cette procédure les partenaires publics signataires de la convention pluriannuelle d'objectif décident de demander ou non à la directrice ou au directeur de leur proposer un projet de nouvelle convention. Cette décision doit lui être notifiée.

Ce projet comporte une introduction résumant, le cas échéant, les évolutions de contexte relatives aux territoires et à l'établissement, actualise les objectifs de la précédente convention maintenus et précise les nouveaux objectifs et leurs modalités de mise en œuvre.

ARTICLE 12 : Contrôle des partenaires publics

12.1 Pendant l'exécution de la présente convention et à son terme, un contrôle sur place peut être réalisé par les partenaires publics. Le bénéficiaire s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle. Le refus de leur communication entraîne la suppression de l'aide.

12.2 Les partenaires publics s'assurent annuellement et à l'issue de la convention que les contributions financières qu'ils versent dans les conditions prévues à l'article 5 n'excèdent pas le coût de la mise en œuvre du projet. Les partenaires publics peuvent exiger le remboursement de la partie de la subvention supérieure au total annuel des coûts éligibles du projet augmentés d'un excédent raisonnable prévu par l'article 3.5 dans la limite du montant prévu à l'article 3.2 ou la déduire du montant de la nouvelle subvention en cas de renouvellement.

ARTICLE 13 : Conditions de renouvellement de la convention

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation de l'évaluation prévue à l'article 11 et au contrôle de l'article 12.

ARTICLE 14 : Procédures modificatives

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par les partenaires signataires. Ces avenants feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.

La demande de modification de la présente convention doit être faite par courrier précisant l'objet de la modification. Les modifications demandées ne peuvent en aucun cas remettre en cause les objectifs généraux définis dans le titre I de la présente convention.

ARTICLE 15 : Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une des parties des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles.

La convention pourra, avant son expiration, être résiliée de plein droit par les partenaires publics, par notification écrite, en cas de force majeure ou pour tout motif d'intérêt général.

ARTICLE 16 : Annexes

Les annexes I, II, III, IV, V, VI, VII, VIII et IX font partie intégrante de la présente convention :

- annexe I : Projet artistique et culturel 2024-2025-2026-2027
- annexe II : Budgets prévisionnels 2024-2025-2026-2027
- annexe III : Indicateurs d'évaluation
- annexe IV : Grille emploi
- annexe V : Plan des actions et dispositifs mis en place en matière de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) conformément aux engagements pris par le bénéficiaire dans le cadre de son plan d'action.
- annexe VI : Plan d'action du RSE
- annexe VII : Note relative aux besoins en locaux et espaces de travail

ARTICLE 17 : Règlement des litiges - recours

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif compétent.

Fait à _____, le _____
En cinq exemplaires originaux

Pour l'État, La Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfète du Rhône, Fabienne BUCCIO	
Pour le Département du Cantal, Le Président, Bruno FAURE	Pour la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, Le Président, Pierre MATHONIER
Pour la Ville de Aurillac, Le Maire, Pierre MATHONIER	
Pour l'Association, La Présidente, Françoise NYSSSEN	Pour l'Association, Le directeur, Frédéric REMY

ANNEXE I
PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL
2024-2025-2026-2027



Association ÉCLAT
Centre National des Arts de la Rue et de
l'Espace Public

Projet Artistique et Culturel
2024 - 2025 - 2026 - 2027

SOMMAIRE

Introduction	p.2
1. LES MISSIONS ARTISTIQUES	p.3
Le soutien à la création et les accueils en résidence	
L'expérimentation et les tentatives	
En Recherche, un projet commun des 3 CNAREP de la Région AURA	
2. LES MISSIONS TERRITORIALES ET EN DIRECTION DES PUBLICS	p.6
Le Festival d'Aurillac, un écosystème unique	
Le rendez-vous des Compagnies de passage	
La sélection officielle	
CHAMP LIBRE !	
Autres temps forts	
Les actions culturelles d'ÉCLAT	
La sensibilisation en milieu scolaire Culture et Santé	
Les projets participatifs	
Les projets de territoire (au long cours)	
3. LES MISSIONS PROFESSIONNELLES	p.16
La formation professionnelle	
L'accompagnement des écoles supérieures	
La ressource et le soutien à l'édition ou à la production audiovisuelle	
L'expertise et le conseil	
La réflexion et la prospective	
4. LES MOYENS	p.20
Les locaux d'ÉCLAT	
La communication L'équipe	
L'association	
5. ANNEXES	p.22
Détail des compagnies soutenues en 2024	

INTRODUCTION

Comment faire le bilan des dernières années d'une manière objective et prospective ? Comment aborder ces quatre années à venir au vu de ce passé aussi récent que tumultueux ? Comment inscrire le projet d'ÉCLAT dans une période où la politique culturelle et le spectacle vivant vivent une crise sans précédent ? Comment se projeter d'une manière autant ambitieuse que réaliste dans la situation actuelle ?

Il est indéniable que cette période, marquée par un changement de direction à ÉCLAT, fut confrontée à une réalité totalement inattendue depuis 2020. Nous n'allons pas détailler ici les aléas, plus ou moins déstabilisants, qu'il a fallu surmonter. Cependant, cette étape difficile fut aussi agile et expérimentale, initiatrice et fédératrice, constructive et structurante.

L'absence de Festival pendant deux ans nous a obligé à conduire nos missions autrement. Nous avons soutenu de nombreuses et de nombreux artistes en écriture et en création, nous avons formalisé un dispositif de recherche croisé avec les autres CNAREP de la Région, nous avons réécrit une tournée cantalienne indépendante, nous avons ritualisé un rendez-vous public au Parapluie, nous avons irrigué le territoire avec des projets emblématiques, nous avons maintenu le lien avec habitants, et partenaires locaux.

Nous avons également assumé notre rôle structurant pour un secteur par une autre approche différente du rendez-vous des Compagnies de passage. Nous avons reçu à la fois la famille des compagnies de référence et de nouvelles équipes ; nous avons initié des formes ambitieuses adaptées à l'envergure du Festival ; nous avons ouvert la programmation à d'autres esthétiques, des thématiques actuelles, de nouvelles pratiques sensibles dans l'espace public.

Nous avons également ausculté la géographie du festival avec nos compagnons, inscrit cette manifestation dans une démarche plus écologique et responsable. Nous avons généré de la pensée sur nos activités et sur le secteur de la création en espace public. Nous avons tissé des liens, élargi nos horizons, ravivé la dimension internationale de notre action.

Nous avons structuré une équipe, harmonisé notre fonctionnement, commencé à communiquer différemment, mis à jour nos statuts, entamé notre structuration budgétaire...

Mais lorsque nous voyons les chantiers à mener, les évolutions à réaliser et les fondations malmenées à consolider, nous sommes inévitablement en vigilance et en alerte.

La crise actuelle du spectacle vivant n'est pas une crise de création ou de fréquentation. Nous l'avons remarqué depuis la reprise en 2022. La création en espace public a rarement été aussi bouillonnante et en phase avec son époque. Des compagnies de référence ont pris le relais des compagnies historiques. L'émergence actuelle se défait des codes et des influences anciennes. Les artistes viennent de tous les champs artistiques avec une envie et une créativité qui ne s'opposent pas à la création « dans les murs ». Des tendances actuelles apparaissent en France et à l'étranger et les ambitions artistiques se développent allègrement.

Le public, quant à lui, répond toujours autant présent. Le public habitué reste curieux de l'évolution artistique actuelle. Il est rejoint par un public familial et par une jeunesse avide de création, ouverte aux pratiques numériques. Ces arts bien vivants sont encore plus fédérateurs et populaires lorsqu'ils sont partagés librement, dans un espace public ouvert, sans barrières sociales, générationnelles et économiques.

C'est dans cette direction, en accompagnant ces dynamiques que nous allons continuer à construire notre projet. Si le Festival est un pivot des missions d'ÉCLAT, elles ne peuvent s'affranchir d'un projet qui se déploie sur le territoire, en lien avec tous les habitants et les habitantes, avec les publics les plus éloignés ou les plus jeunes. Cet équilibre est vital pour la continuité d'ÉCLAT et ce, d'autant plus dans un territoire rural que l'on nomme trop souvent « prioritaire ». Et il réclame des moyens à la hauteur de ces enjeux.

1. LES MISSIONS ARTISTIQUES

Le soutien à la création et les accueils en résidence

Le soutien à la création d'ÉCLAT est incarné par une politique de coproductions et/ou de préachats, complétée d'accueils en résidence.

Les résidences permettent à une compagnie ou un artiste, durant un temps donné, de créer, répéter, écrire, construire son spectacle. Les artistes ou compagnies sont accueillis en résidence au Parapluie, ou en délocalisation pour répondre aux postulats artistiques (milieu naturel, espace urbain, péri-urbains ou dans des sites particuliers).

Le Parapluie est un lieu de fabrique et de transmission d'envergure internationale. Il s'agit principalement d'un lieu de résidence artistique, qui devient occasionnellement un lieu ouvert et un espace de rencontre.

Au-delà de l'investissement de cet espace de création dédié, en résonance avec les pratiques et nécessités des écritures hors-les-murs, les équipes artistiques ont besoin de s'immerger dans la ville, ses quartiers et les espaces naturels avoisinants.

- Favoriser l'ancrage dans le quotidien de la ville

Même si la période de pandémie passée a considérablement limité les pratiques artistiques libres en espace public, un retour à certaines modalités de création contextualisées se concrétise. Il s'agit pour les artistes de tester leur travail in-situ, de se confronter à une réalité tangible et de se nourrir d'interactions vécues avec les habitants. Ainsi, en 2024, Rara Woulib ira à la rencontre de jeunes skateuses et skateurs à l'Épicentre en partenariat avec Session Libre, tandis que Kiroul finalisera sa prochaine création *Jours* sur une place publique.

Certains projets ne peuvent se construire sans la participation active de personnes « non professionnelles ». Il peut s'agir de volontaires, d'habitants d'un quartier, d'un public scolaire ou encore spécifique... Cette participation peut prendre la forme de témoignages, de récits rapportés, de participation active, expérimentale ou prolongée. Ces projets sont régulièrement accueillis à Aurillac ou dans l'agglomération. Avec l'aide de structures partenaires, de relais divers, ces expériences sont toujours riches de ces rencontres, de ces partages sensibles, de ces pratiques croisées. Cette démarche est constitutive du projet de Carton Plein - *Vieillir vivant !* qui seront accueillis pour une première étape en 2024.

- Explorer le paysage

De la même manière, la préoccupation grandissante autour du « vivant », des écosystèmes et d'un rapport plus respectueux à la nature induit certaines pratiques dans des milieux naturels, en déplacement ou sous forme de « spectacle-paysage ». [Alexandre Koutchevsky](#), auteur du premier manifeste sur le « théâtre paysage », abordera la pente lors d'une première expérimentation à Aurillac.

Le soutien à la création et l'accueil en résidence veillera donc à trouver un équilibre entre l'occupation du Parapluie, ses ouvertures publiques et les itinérances sur le territoire. Cependant, la modularité du site du Parapluie ainsi que son équipement en font un espace de travail privilégié pour les compagnies.

- Accompagner les processus au long cours

Ainsi, nous permettons aux équipes accueillies en résidence de travailler sur des périodes plus ou moins longues, d'une à deux semaines. Dans la même logique, il nous arrive d'accueillir une compagnie deux fois dans l'année ou sur deux exercices, et ce, afin d'apporter un réel soutien aux projets, de maintenir lien et conseil établis lors de ces étapes de production. Cet accompagnement moins formel est tout aussi important pour les équipes artistiques. Il permet de soutenir une démarche, d'accompagner à plusieurs niveaux les créations en devenir. [La compagnie Jeanne Simone](#) est ainsi accueillie depuis 2023 en vue d'une prochaine création qui verra le jour en 2025. Il en va de même pour [l'Amicale](#) avec leur projet [L'enfance majeure](#) qui a été initié en 2023 sous forme d'ateliers avec des enfants de l'école primaire des Alouettes.

- Décloisonner

Nous continuerons à soutenir d'une manière volontariste l'émergence de la jeune création dans l'espace public, à travers le soutien de jeunes artistes, sortants de la FAI-AR mais pas seulement. Par ailleurs, la question de la transversalité sera au coeur de la dynamique de soutien à la création afin de défendre une vision contemporaine des arts de la rue, débarrassée des étiquettes ou des réseaux connus. Nos échanges avec [Mathilde Delahaye](#), [Mohammed El Khatib](#), [Alessandro Sciaroni](#), [Jeanne Desoubeaux](#) et d'autres artistes majeurs de la scène contemporaine actuelle aboutiront à des projets de création soutenus par ÉCLAT.

Dans la mesure du possible, chaque accueil en résidence se conclura par une rencontre publique, sortie de résidence, rencontre d'artistes, présentation in-situ...

- Commandes artistiques

Par ailleurs, des initiatives artistiques singulières, sous forme de commandes in-situ ou de collaborations entre plusieurs compagnies, seront initiées afin de provoquer de nouvelles écritures et de nouvelles rencontres artistiques. A l'instar de l'installation aérienne des [Filles du renard pâle](#), de la performance de la [Khta cie](#) ou de la dernière création de [Titanos](#), nous ferons appel à des équipes pour prendre en compte la spécificité du Festival pour ces créations. Ainsi, nous sommes toujours en dialogue avec [Chloé Moglia](#) et nous prévoyons une création unique en 2025 avec le [Cirque Inextremiste](#). Ces projets pourront être de grande ampleur et auront vocation à être essentiellement présentés dans le cadre du Festival. Ces équipes peuvent être accueillies à l'année ou bien lors de leur finalisation en amont du Festival.

- Coopérer

Nous préserverons la possibilité offerte à certaines compagnies d'être accueillies en cours de saison pour finaliser un travail de création, de reprise, ou de recherche au Parapluie ou au Domaine de Tronquières. Ces accueils simples devront respecter une certaine cohérence d'un point de vue écologique et professionnel. Cette année, [la compagnie l'Entaille](#), accueillie par Superstrat, viendra finaliser la construction d'une scénographie au Parapluie. Une première collaboration va également s'établir avec [Marzouk Machine](#), compagnie majeure de la Région AURA, lors d'un accueil pour la reprise du spectacle [Apocalypse](#).

Dans la mesure où ces projets sont en phase avec les missions artistiques du CNAREP, les partenariats avec les acteurs culturels locaux, en particulier avec le Théâtre d'Aurillac ou La Manufacture seront favorisés.

ÉCLAT est impliqué depuis 2020 dans l'appel à projet « Hors Cadre » porté par l'Association des CNAREP. Ce fond de production mutualisé permet à des projets atypiques dans leurs démarches, formes et temporalité, d'être soutenus d'une manière significative. Après trois éditions de cet appel, les projets s'affinent et commencent leurs parcours de diffusion. ÉCLAT accueillera certaines de ces productions en résidence et lors de leurs diffusions. Les compagnies [l'Entaille](#) et [Rara Woulib](#), lauréats du dispositif en 2023 seront accueillis cette année à Aurillac.

- En chiffres

Nous maintiendrons un rythme soutenu d'accueils en résidence où nous prendrons en charge financièrement les frais d'approche et de séjour. Une dizaine de compagnies seront accueillies dans le cadre d'un compagnonnage ou des résidences de création. Les apports financiers seront généralement compris entre 6/8 000 € et 20 000 €, étalés sur un ou deux ans, et ne seront pas conditionnés à une résidence au Parapluie. Nous contribuerons ainsi au financement d'une dizaine de projets par an, pour un montant total compris entre 100 000 € et 130 000 €.

L'expérimentation et les tentatives

Nous accueillons régulièrement des artistes et compagnies qui sont en phase de recherche, d'écriture ou d'expérimentation. Ces différents temps de travail, individuels ou collectifs, offrent la possibilité de confronter leurs idées, leurs inspirations, de creuser une thématique ou des pratiques avant la phase de montage de production. C'est ainsi que des pistes deviennent plus concrètes, des projets s'affirment et des certitudes apparaissent.

L'accueil en plusieurs laboratoires de la chorégraphe [Laure Terrier](#) et de l'auteur [Antoine Mouton](#) a servi de déclencheur d'une démarche de création commune. Ces étapes préalables ont été indispensables afin de trouver une complicité artistique sans que l'enjeu même d'un montage de production soit déterminant.

Il permet ainsi la tentative qui peut, ou ne peut pas aboutir, à une création future. Dans ce cas précis, la prochaine pièce chorégraphique, sonore et textuelle de la compagnie Jeanne Simone se concrétisera en 2025.

Cette même démarche se réitérera avec l'auteur et metteur en scène Alexandre Koutchesvsky autour d'un paysage déterminé, celui de la pente.

En Recherche, un projet commun des 3 CNAREP de la Région AURA

ÉCLAT, dans le cadre du cahier des charges et des missions des Centres Nationaux des Arts de la Rue et de l'Espace Public, est missionnée pour le développement des arts de la rue, sous toutes ses formes. A ce titre, l'accompagnement de l'expérimentation artistique est l'un de ses axes de mission majeurs. En favorisant les conditions nécessaires aux artistes et compagnies du secteur pour l'approfondissement des démarches artistiques et leur évolution, il s'agit de contribuer à la consolidation et aux mutations des écritures contemporaines.

Le dispositif En Recherche s'inscrit dans cette orientation. Il est financé par une subvention dédiée octroyée par la DRAC Auvergne Rhône-Alpes.

Il a pour vocation de permettre à une créatrice ou un créateur issu de tous les champs artistiques du spectacle vivant, de poursuivre sa recherche en lien avec les spécificités de l'espace public ou d'intégrer cette interrogation dans ses prérogatives, en dehors de la logique de création/production/diffusion.

En Recherche doit être support à une parenthèse d'expérimentation déconnectée d'objectifs de production, pour l'approfondissement de fondamentaux, pour faire un pas de côté, se former... En Recherche se matérialise par un apport financier prenant la forme d'une bourse annuelle. Il peut être assorti de temps de travail immersifs dans les lieux de l'association ÉCLAT ou sur son territoire.

En Recherche est conduit simultanément par les trois lieux labellisés de la Région Auvergne- Rhône-Alpes : ÉCLAT, Quelques p'Arts... et les ateliers Frappaz.

ÉCLAT a accueilli dans ce cadre [Julie Lefebvre](#), chorégraphe de l'ex-compagnie La fabrique fastidieuse en 2022 et [Magali Chabroux](#), directrice artistique du [Blöffique théâtre](#) en 2023. Les premiers bilans croisés avec les artistes accueillis par les ateliers Frappaz et Quelques p'Arts... sont unanimement positifs.

En 2024, [Nadine Guinefoleau](#), directrice artistique de la compagnie Carabosse, prendra le temps de s'interroger sur le temps et échanger sur certains processus d'écritures avec d'autres artistes et complices.

2. LES MISSIONS TERRITORIALES ET EN DIRECTION DES PUBLICS

La diffusion des œuvres

– LE FESTIVAL D’AURILLAC, un écosystème unique

Le Festival d’Aurillac est la plus importante manifestation dédiée aux arts de la rue au niveau international et il est, à ce titre, une référence. Il se définit également par son incroyable fréquentation, d’une diversité générationnelle et sociale unique dans le champ du spectacle vivant. Après deux années d’absence, due à la pandémie de Covid, on peut également affirmer qu’il reste le rendez-vous le plus plébiscité par les artistes et les compagnies. Après l’édition des retrouvailles en 2022, l’édition 2023 a été marquée par un nombre d’inscriptions sans précédent au rendez-vous des Compagnies de passage. Cet engouement est également partagé par les festivaliers et le public professionnel et médiatique. Cette situation nous place dans un rôle de responsabilité pour tout un secteur artistique et pour l’importance de cette visibilité pour de nombreuses compagnies. Mais nous devons également réfléchir à l’évolution de ce rendez-vous afin qu’il reste à taille humaine, adapté à son environnement et porteur d’une convivialité partagée par toutes ses composantes.

– Une géographie en mutation

Nous avons lancé ces dernières années une réflexion autour de la géographie du Festival avec le soutien du collectif des Girouettes, compagnons d’ÉCLAT. Ce compagnonnage unique a abouti à une nouvelle cartographie du Festival, un travail autour des lieux d’accueil, de la signalétique ou de la mobilité. Cette approche des usages et des habitudes festivières s’appuie sur une étude sensible du territoire, des quartiers de la ville, de ces différents acteurs et des usagers du Festival.

Ce processus a permis d’interroger certains repères communs de la ville pendant et en dehors du Festival. De premières réalisations concrètes ont été éprouvées lors des deux dernières éditions.

Ces repères se concrétisent par exemple, à travers la nouvelle carte qui présente la ville à l’endroit dans sa réelle géographie, et qui aborde la ville par secteurs, par différents centres de gravité. Cette présentation se retrouve dans le programme du festival qui présente l’implantation des compagnies et des collectifs par quartiers, dans une approche de proximité. Cette approche induit de nommer les quartiers par leurs noms, de présenter la ville dans sa réalité, laquelle s’insère le festival. C’est-à-dire que le festival ‘n’efface pas la ville avec ses codes, ses usages, ses numéros de pastilles...etc.

Ainsi, le lien que nous souhaitons impulser entre les compagnies, les collectifs et les riverains se trouvera facilité par cette approche réelle, inclusive, sensible.

Mais ces objectifs de transformation du Festival s’opèrent avec le temps, en cohérence avec les évolutions artistiques et sociales, en lien avec les collectivités et les autorités.

Nous devons également trouver une cohérence de programmation et de mobilité des publics entre le centre-ville et la périphérie. Si cet équilibre a pu avoir lieu en journée et en début de soirée, une réflexion autour des temps festifs en soirée doit se poser.

– L’écoresponsabilité

Ce Festival, emblématique dans le domaine du spectacle vivant en France, est observé par le monde entier. C’est pourquoi nous allons continuer, lors des prochaines éditions, à promouvoir et mettre en application des valeurs et des pratiques vertueuses fondamentales de notre époque. Cela veut dire que le Festival d’Aurillac deviendra, en lien avec nos partenaires territoriaux, de plus en plus écoresponsable, éthique et solidaire. Le Festival engendre une communauté éphémère qui doit porter un état d’esprit commun, investie de la responsabilité d’un bien-vivre ensemble et d’une convivialité exprimée. Cette démarche, entamée autour des questions liées à l’hospitalité, a été prolongée en termes de développement durable, de gestion des déchets, de la réduction de l’utilisation du plastique, de la promotion des filières courtes, de la mobilité... Il s’agit là d’une bonne gestion de cet environnement exceptionnel afin qu’il soit porteur de valeurs et surtout qu’il soit bénéfique pour son territoire.

Conf. Annexe Plan RSE d’ÉCLAT

– Les paramètres climatiques

Cette réflexion doit également intégrer un nouveau paramètre climatique qui est apparu lors de

ces dernières éditions. Le dérèglement climatique actuel a un impact direct sur le Festival lors de périodes de canicule. Si les intempéries, la pluie et le vent, ont été intégrés depuis longtemps dans nos organisations, les fortes chaleurs et l'ensoleillement deviennent une nouvelle réalité à intégrer. Au-delà de dispositifs de prévention pour les publics et les artistes (accès à l'eau potable, zones fraîches disponibles, messages d'information...), une cartographie des sites les plus exposés devra être réalisée afin de proposer des replis possibles ou d'adapter les horaires de représentation.

– La prévention

C'est avec un sens partagé de responsabilité que nous avons mis en œuvre pour la première fois en 2023 un dispositif de prévention et de sécurité relatif aux Violences et Harcèlements Sexistes et Sexuelles qui prend en compte à la fois les personnels d'ÉCLAT, les équipes artistiques accueillies et les festivaliers. L'association les Catherinettes interviendra à nouveau en 2024 pour porter ce dispositif en lien avec les autorités. Cette démarche de prévention vient s'ajouter aux démarches associatives pour prévenir et réduire les risques liés à différentes addictions.

Nous échangeons, par ailleurs, avec différents acteurs de prévention (le comité interministériel « Jeunes et fêtes », l'association Freeform à Toulouse...) présents lors de rassemblements festifs afin de proposer une nouvelle approche de médiation pour un partage respectueux de l'espace public et de ses usages. Cette médiation pourrait intervenir lors de situations critiques pour sensibiliser les festivaliers sur certaines nuisances et débordements pour que s'opère une bonne gestion de la fête pendant le Festival.

Le rendez-vous des Compagnies de passage

Le rendez-vous des Compagnies de passage est une constituante essentielle du Festival.

Aurillac devient une ville ouverte qui accueille, sans sélection, les artistes, professionnels et amateurs qui souhaitent présenter des spectacles ou des performances en résonance avec l'espace public. En 2023, ce sont près de 700 compagnies qui ont pu présenter leurs créations à Aurillac.

Ce principe de non-sélection du Festival d'Aurillac fait partie intégrante de son identité, de sa singularité et de sa popularité. La ville d'Aurillac, qui porte comme un emblème cette liberté de création et d'expression, est le symbole d'une démarche unique au monde et qui doit perdurer.

– Des esthétiques plus contextuelles

Cependant, nous nous confrontons à certaines limites quant à l'accueil des compagnies inscrites au Festival. Le nombre de compagnies accueillies et leur organisation en collectifs n'a cessé de s'accroître. C'est un changement positif car il s'affranchit désormais d'une nécessité de se situer dans des espaces fermés, cours d'écoles ou autres. Ainsi, la volonté de réinvestir artistiquement les rues, les places ou les espaces verts ouverts de la ville s'est affirmée. Cette démarche est par ailleurs symbolisée par le collectif Justine Sittu qui a investi un secteur du centre-ville avec une programmation de spectacles déambulatoires. De la même manière, de nombreuses compagnies ont besoin d'espaces particuliers pour des spectacles contextualisés ou bien des espaces pouvant accueillir des structures scéniques ou scénographiques fixes. Ces évolutions esthétiques, ces nouvelles écritures de l'espace public, questionnent très justement ce rendez-vous qui doit accompagner ces mouvements et par conséquent s'adapter à la création actuelle.

C'est pourquoi nous devons modifier notre charte d'accueil des compagnies, qu'elles soient autonomes ou en collectifs. Ces changements doivent à la fois répondre aux évolutions esthétiques et techniques des spectacles mais aussi aux limites posées par les espaces disponibles.

– Des collectifs à taille humaine en lien avec les quartiers

La relation avec les habitants est devenue une préoccupation essentielle pour ÉCLAT mais aussi pour les artistes et les collectifs présents durant ces quatre jours. De nouvelles organisations en collectif se sont formalisées en 2023 avec, par exemple, un collectif de spectacles déambulatoires en centre-ville, déconnectés d'une cour d'école ou d'un point fixe. Cette évolution ouvre la voie à de nouvelles implantations et à de nouvelles collaborations entre artistes, habitants, commerçants, festivaliers.

Nous avons également questionné la forme des collectifs de compagnies lors d'un séminaire de travail cet hiver. Le constat est général et les conclusions induisent un retour à des collectifs à taille plus humaine, habités par des préoccupations de sécurité générales (réglementaires et au-delà), de responsabilités écologiques, d'hospitalité et de qualité de l'accueil, d'une convivialité et d'un cadre festif plus respectueux des habitants et d'une cohabitation bienveillante avec les riverains.

Un temps de rencontre privilégié entre les collectifs, les compagnies et les habitants sera mis en place dans chaque quartier en début de semaine pour un échange convivial et un partage d'informations, des préoccupations et des collaborations possibles. Cette démarche pourra commencer dès l'édition 2024 d'une manière expérimentale afin de se généraliser progressivement dans toute la ville.

Une réflexion autour de l'organisation et de l'implantation des collectifs avec leur environnement urbain et humain doit se mener. Un dialogue bienveillant et constructif sera favorisé pour tisser des liens, créer de la complicité et une bonne cohabitation.

Cette mise en relation est indispensable pour créer des synergies et pour que les habitants s'approprient davantage leur Festival, pour que des initiatives populaires, participatives, et solidaires puissent émerger et que les clivages puissent s'atténuer.

La sélection officielle

Le rayonnement international du Festival d'Aurillac a su résister à deux années blanches. Toutefois pour qu'il conserve ce rôle de référent artistique et qu'il continue à présenter les nouvelles écritures contemporaines, sa programmation officielle devra être ambitieuse, diversifiée et représentative de la vitalité artistique internationale dans l'espace public.

– Reflet de la création actuelle

Cette sélection devra valoriser la pluralité des récits et des formes, témoigner des préoccupations et mutations contemporaines et s'attacher à explorer la multiplicité des espaces de représentation. Aux côtés de nouvelles créations, de projets singuliers ou « in situ », des spectacles fédérateurs seront proposés. La dernière création du Collectif La Méandre, *Fantôme* sera présentée cette année après avoir été créée en 2023 au festival Chalon dans la rue.

Ce large panorama qui mélange les disciplines et les influences, les artistes de référence et les nouvelles générations, les compagnies issues des arts de la rue et d'autres artistes qui souhaitent s'emparer de ces espaces urbains, péri-urbains ou naturels, pour aller à la rencontre de tous les publics, doit rester la marque du Festival.

La ligne artistique que nous défendons sera riche de cette diversité et de cette actualité, elle devra permettre la découverte, s'ouvrir à l'émergence, aux croisements et accueillir des artistes majeurs du spectacle vivant dans sa large définition. Ce sera le cas en 2024 avec l'accueil de l'opéra-paysage *Carmen* créé par la metteuse en scène lyrique Jeanne Desoubieux.

– Favoriser les grands formats

Certains de ces projets que l'on nomme « grands formats » seront accompagnés à la fois en production et en diffusion. En 2024, Transe Express sera accueilli au Parapluie pour un des projets les plus spectaculaires de ces dernières années. Cette création devra être présentée lors de l'édition 2025 du Festival. Il s'agit là d'un enjeu fondamental pour l'avenir de ces créations et pour le Festival d'Aurillac. Ces productions sont néanmoins de plus en plus coûteuses à accueillir, il faudra donc que le budget artistique du Festival s'accroisse pour être en cohérence avec les réalités budgétaires actuelles.

– La coopération

Cette ouverture que le Festival opère nécessite des moyens financiers significatifs. Nous avons bien compris la nécessité actuelle d'opérer en coopération avec d'autres opérateurs culturels, en particulier dans le cadre du plan ministériel Mieux Produire Mieux Diffuser, mais pour que celles-ci soient fécondes et durables, il est nécessaire d'aller au-delà de simples intentions.

C'est dans cette démarche que le Festival d'Aurillac et le Festival d'Avignon vont entamer cette année une collaboration autour de la production déléguée du spectacle itinérant créé à Avignon en juillet 2024. Le Festival d'Avignon a demandé au metteur en scène argentin [Mariano Pensotti](#) de créer une forme légère intitulée *Celui qui marche à côté*. Cette pièce sera présentée quelques semaines plus tard lors du Festival d'Aurillac. Cette collaboration devrait se prolonger à l'avenir à la fois autour de ces créations itinérantes mais également sous d'autres formes à inventer.

Nous entamons aussi un partenariat avec le Sirque, pôle national des arts du cirque de Nexon pour l'accueil de la première création équestre de [Mathias Lyon](#).

La collaboration avec la SACD continuera à travers le dispositif Auteurs d'Espaces et l'accueil d'une ou de deux créations lauréates de cette sélection.

A la fin de l'année 2019, nous devons lancer « la rue à vif » avec la SACD. Ce partenariat devait se concrétiser sous forme d'un laboratoire de formes courtes et expérimentales imaginées par deux artistes issus de champs artistiques différents (théâtre, danse, cirque mais aussi cinéma, documentaire, série...). La période de Covid ainsi que la crise actuelle de perception de droits d'auteurs nous ont obligé à suspendre cette initiative. Nous allons reprendre le dialogue afin de relancer ce projet.

- Une ambition internationale

Depuis plus de 35 ans, le Festival d'Aurillac s'est engagé par l'art sur le sujet de la relation de l'Homme à l'espace public. Après les dernières années que nous avons vécues, cette question reste essentielle dans nos démocraties, dans le débat social et culturel. Les débats d'idées ont été remplacés par des confrontations idéologiques et le resserrement sur soi a pris la place de l'ouverture au monde.

C'est pourquoi nous devons, pour les années à venir, renforcer notre ancrage européen et notre ouverture internationale. Le Festival d'Aurillac n'est pas seulement un festival artistique, c'est aussi un festival porteur, du local à l'international, d'une tradition culturelle, sociale et politique. La culture est un élément essentiel de visibilité européenne et internationale qui donne à la ville d'Aurillac et à son festival une dimension qui dépasse les frontières.

Nous explorerons et repérerons de nouveaux partenaires internationaux, afin de découvrir de nouvelles esthétiques, de décloisonner nos influences et de constituer un nouveau panorama international de la création contemporaine. Ainsi, nous avons accueillis lors des dernières années des compagnies mexicaines, ukrainiennes, iraniennes, coréennes et largement européennes.

Pour renforcer cette dynamique, malgré le temps d'arrêt lié à la pandémie, un travail de coopération avec des réseaux existants est important, mais d'autres seront développés avec le réseau des Instituts Français et les partenaires internationaux de l'ONDA. Plusieurs pistes de collaboration ont été envisagées, parmi lesquelles une implication plus forte du Festival à l'occasion des saisons culturelles, un soutien accru à des repérages et des résidences artistiques accrues. La collaboration avec l'Institut Français débutera à l'occasion de la saison France – Brésil en 2025.

- Les focus internationaux

Après avoir collaboré avec Pro Helvetia et le Centre Culturel Suisse On Tour pour proposer un focus Suisse lors de la 36^e édition du Festival, nous avons constaté que cette démarche était plébiscitée par les artistes invités, les partenaires internationaux et surtout par le public, festivalier ou professionnel.

De prochains focus pourraient se matérialiser de différentes manières : à travers la diffusion de plusieurs créations, par des rencontres ou tables rondes sur le sujet du contexte politique et social du pays d'origine des artistes, de leur liberté de création et d'expression, des conditions de création qu'ils rencontrent. Il pourra également se formaliser à travers des workshops, séminaires et formations professionnelles.

- 2024, un focus coréen

La réussite de ce premier focus a traversé les frontières et nous échangeons actuellement avec plusieurs acteurs culturels Sud-Coréens. La dynamique de la création coréenne actuelle n'est plus à démontrer.

Que ce soit au niveau audiovisuel, musical ou dans le champ du spectacle vivant, les artistes et leurs oeuvres sont plébiscités dans le monde entier. Ce que l'on sait moins, c'est que la culture française et sa diversité exercent une influence majeure pour la politique culturelle coréenne.

A ce titre, les arts de la rue et son festival majeur, le Festival d'Aurillac, sont des références internationales en termes de création et de démocratisation culturelle. C'est ainsi que les festivals des arts de la rue se sont développés largement dans plusieurs villes coréennes et que la ville de Séoul a fondé un centre de création dont la structuration et les missions s'inspirent de nos Centres Nationaux des Arts de la Rue et de l'Espace Public.

Nous sommes donc en dialogue avec différents organismes culturels, en particulier KOFICE et la Seoul Art Foundation, afin de mettre au point la venue de plusieurs spectacles coréens lors de la prochaine édition du Festival en 2024. Ce focus coréen serait un préalable à la commémoration, en 2026, des 140 ans de relations diplomatiques entre nos deux pays. Il s'agit de donner à voir en prémices des spectacles propices à la mobilité.

Nous pourrions inviter la renommée [Ambiguous Dance Company](#) avec le spectacle [Fever, Long: Yeonhee Project](#) de [Liquid Sound](#), [C'est par là, c'est par là](#) de la compagnie [Galmae](#), [Muljil](#) d'[Elephants Laugh](#), [Cuckoo](#) de [Jaha Koo](#) ou bien [Breathe](#) d'[A Persons](#)...

Si ce focus coréen ne pouvait se concrétiser avec ampleur en 2024, rendez-vous est donné pour cette année commémorative de 2026.

– Un réseau de coopération européen

Nous avons entamé différents échanges avec plusieurs partenaires européens, porteurs de festivals importants, interdisciplinaires ou dédiés aux arts de la rue. Cette initiative de coopération est également suivie par le festival Chalon dans la rue. Nous engagerons dès cette année une réflexion avec ces partenaires potentiels permettant de lancer d'ici deux à trois ans un projet de coopération européenne.

Plusieurs pistes seront explorées, tant pour promouvoir la circulation transnationale des oeuvres, pour soutenir les approches innovantes de la création dans l'espace public à travers le programme Europe Créative, que pour explorer, travailler la relation au public, le partage avec les habitants, la transmission et l'éducation dans le cadre du programme Erasmus+.

L'espace public sera entendu au sens large : espace rural, urbain ou espace de transition. Les problématiques liées au renouvellement de l'espace public, abordées par des processus artistiques innovants visant à accompagner les transformations sociales, pourraient être envisagées dans ce cadre.

Toutefois, il existe actuellement une effervescence autour de la jeune création européenne qui entre en résonance avec l'espace public, espace devenu hautement symbolique à notre époque. Cette probable relève artistique a déjà toute sa place dans le Festival. Mais nous pouvons agir en coopération et aller plus loin afin d'accompagner ces œuvres plus fragiles, audacieuses, expérimentales. Notre objectif est de rompre les limites qui existent entre artistes et structures culturelles spécialistes de la scène, de la rue ou d'autres secteurs et de s'inspirer mutuellement à travers une approche de création multiple et une adresse public spécifique.

Ainsi un processus de sélection interdisciplinaire pourrait se développer à l'échelle européenne. Cette sélection, opérée par plusieurs structures ou festivals en Europe, sera représentative de la diversité de la création dans l'espace public. Ce seront entre cinq et dix projets de créations qui seront accompagnés, accueillis par les structures partenaires. Notre implication, au-delà du soutien à la création pourrait prendre plusieurs formes pendant le festival, allant de la présentation de projets, au soutien lors de l'inscription au rendez-vous des Compagnies de passage ou à la diffusion dans la programmation officielle.

– Les rencontres professionnelles

Le Festival d'Aurillac est un lieu de rencontre, de confrontation et d'alliances professionnelles. Ce rassemblement inédit d'artistes, de professionnels, d'observateurs et de spectateurs engagés doit être l'occasion de débats, de rencontres thématiques et d'une expression libre et citoyenne. Un espace dédié à ces rencontres et formes d'expression devra être ouvert à toutes et tous. Des tables rondes, analyses critiques et rencontres thématiques s'y dérouleront. D'autres rendez-vous professionnels seront organisés pendant la semaine du Festival.

Les présentations de projets de création organisées avec ARTCENA seront reconduites.

D'autres rendez-vous professionnels seront proposés avec des partenaires institutionnels : une RIDA ou un parcours avec l'Office National de Diffusion Artistique, un focus de professionnels internationaux avec l'Institut Français ou avec des réseaux européens comme l'IETM (réseau international pour les arts du spectacle contemporains), Circostrada ou IN SITU (Plateforme européenne pour la création artistique en espace public).

Enfin, l'association ÉCLAT sera active dans les associations professionnelles du secteur : l'association des CNAREP, les Fédérations Nationales et Régionales des Arts de la Rue, le réseau des arts de la rue initié en Région AURA. Elle portera des rencontres thématiques et des actions conjointes pendant le Festival et tout au long de l'année.

CHAMP LIBRE !

En 1999, ÉCLAT initie les Préalables la semaine précédant la frénésie artistique du Festival. Alors qu'un public local friand et connaisseur de théâtre de rue s'est progressivement formé au fil des éditions du Festival, l'envie de proposer des spectacles dans des communes de l'agglomération aurillacoise, du département et de la région s'est imposée.

Depuis 2020, Champ libre !, composée d'une programmation dédiée, a pris le relais des Préalables. Cette tournée départementale (et au-delà), s'échelonnant de 10 jours à 3 semaines en août, est toujours organisée en étroite collaboration avec les communes. En 2024, alors que le Festival est avancé en raison des Jeux Olympiques et Paralympiques, c'est dès le 20 juillet que cette tournée débutera.

Elle vise à inscrire l'art dans le quotidien des villes et villages en créant une coopération à l'échelle d'un territoire. L'engouement grandissant des communes partenaires et des publics montre l'importance que doit prendre la diffusion de la culture dans l'aménagement du territoire. En 2023, ce sont plus de 25 communes qui ont fait le choix engagé et enthousiaste de défendre la culture sur leur territoire et d'accueillir avec conviction artistes et public.

Champ libre ! contribue à une vraie dynamique culturelle et propose des diffusions en série, ce qui permet de réduire les frais de route et de créer un lien plus fort entre les artistes et le territoire. Cinq à six compagnies arpentent le territoire pour des séries de programmation allant de 3 à 6 représentations successives.

Le fait que Champ libre ! soit désolidarisé du Festival offre la possibilité de le faire évoluer dans le temps et dans la forme. Nous pourrions ainsi imaginer d'autres rendez-vous qui dépasseraient la juste diffusion de spectacle, oeuvrer en lien avec les commerçants et associations locales pour des temps conviviaux, de prolonger une soirée par un concert ou une projection en plein air, investir des lieux patrimoniaux...

En 2024, la programmation sera constituée des équipes suivantes : [Le dénouement qu'on voudrait - La Motivation](#), [Dis bonjour à la dame - Frigo Opus 2](#), [L'atelier Lefevre & André - Parblex](#), [Véronique Tuillon - More Aura](#), [L'Arbre à Vache - Goodbye Persil](#), [Chicken Street - Le magnifique bon à rien](#).

Autres temps forts

Les rendez-vous étudiants se dérouleront en 2024 le 18 ou le 19 septembre prochain. La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac organise chaque année les Rendez-vous étudiants, avec la collaboration de nombreux partenaires. Temps privilégié pour fêter la rentrée et faire connaître aux nouveaux arrivants les spécificités du territoire, ÉCLAT propose un spectacle en point d'orgue, accessible à tous et toutes.

La programmation artistique et musicale s'opère de manière à fédérer et à mélanger les publics. C'est aussi l'occasion pour les aurillacois friands de théâtre de rue, ou curieux de le découvrir, de se retrouver. C'est ainsi que ces rendez-vous réunissent autour des spectacles un public à la fois jeune mais aussi intergénérationnel pour d'un temps convivial et artistique.

ÉCLAT continuera **sa collaboration avec le Théâtre d'Aurillac** en 2025. Cette collaboration pourra prendre la forme d'une coréalisation comme nous l'avons effectué avec *Les Naufragés* d'Emmanuel Meirieu, Compagnie Bloc Opératoire au Parapluie. D'autres coopérations futures sont ouvertes avec des artistes qui créent à la fois dans et hors les murs.

La relation à **La Manufacture** se tisse autour de l'évènement « La Manufacture au Parapluie ». Des rencontres et masterclass conjointes sur la création chorégraphique en espace public seront envisagées.

Des connexions s'opéreront naturellement avec **le Festival 10^{ème} Art** et **Session Libre** autour des arts urbains, des disciplines acrobatiques urbaines et des nouvelles tendances du Street ou du Land Art.

D'autres **collaborations en région et interdépartementales** se formaliseront. Nous devons trouver les modalités de ces partenariats afin que les temporalités de diffusion se rejoignent. Nous avons imaginé des projets à l'occasion de la candidature à la Capitale Européenne de la Culture de Clermont-Ferrand avec des partenaires comme la Comédie de Clermont et Boom'Structur. Certaines de ces initiatives pourraient se poursuivre, à l'image du projet *Paysan* de **Mohammed El Khatib**. Nous avons initié en 2020 un réseau régional regroupant des structures de toutes tailles et formes (CNAREP, autres labels nationaux, festivals professionnels et bénévoles, saisons culturelles, communes). Plusieurs réunions se sont tenues depuis afin d'échanger sur des projets artistiques et des compagnies régionales. La réactivation de ce réseau apparaît comme une nécessité afin de permettre des coopérations sur le territoire régional. ÉCLAT participera activement à cette dynamique.

Les 20 ans du Parapluie

En 2004, le Parapluie sortait de terre ! Premier lieu de fabrique construit de toutes pièces et dédié aux arts de la rue, il a ouvert ses portes à Naucelles durant l'édition 2004 du Festival d'Aurillac. En octobre 2024, nous célébrerons cet endroit unique, qui a permis à ÉCLAT d'accompagner plus de 200 projets depuis sa création, lors d'un samedi familial, cousu de spectacles et de moments conviviaux : petit-déjeuner acrobatique, ébullitions foraines, défis artistiques et repas partagés seront au menu de cet anniversaire pas comme les autres !

Les actions culturelles d'ÉCLAT

Faire avec le territoire

Au fil de chaque saison culturelle, de septembre à juillet, mais également pendant le Festival International de Théâtre de Rue d'Aurillac en août, nous nous efforçons d'aller à la rencontre de notre territoire. ÉCLAT est un acteur culturel incontournable de son environnement et ses actions doivent être ouvertes aux personnes qui le constituent. ÉCLAT renforce, par ce biais, son ancrage territorial et impulse une dynamique de rencontre qui contribue à forger des regards nouveaux sur les arts de la rue et de l'espace public ainsi qu'une synergie avec des actions de production et de diffusion.

Nos projets d'actions culturelles sont le fruit d'un lien tissé entre une démarche artistique et des acteurs locaux, d'une co-construction et d'une coordination entre équipes artistiques et partenaires territoriaux. Nous avons pu éprouver lors des dernières années des projets marquants, donnant du sens à nos missions et provoquant un autre regard sur les actions du CNAREP. Il est apparu évident que ces actions étaient indispensables au côté de l'organisation du Festival et qu'elles contribuent à l'élargissement et la diversité des publics. On peut citer *les Pheuillus* du *Phun* ou bien *correspondance de quartier* du *blOffice théâtre*. En effet, les habitants du territoire doivent percevoir que ce label national, implanté à Aurillac, s'adresse également à eux, toute l'année, à travers des projets dédiés, d'une pertinence et d'une ampleur significative.

Habitants, participants à des actions artistiques ou de médiation, usagers, écoliers, étudiants ou retraités, tout le monde peut ou doit se sentir concerné par ce que nous inventons ici avec les artistes. Nous nous attacherons à tisser des relations avec des acteurs non spécifiquement artistiques, relais indispensables afin de toucher les populations les plus directement éloignées du monde artistique. Ces partenariats visent à toucher des publics spécifiques (jeunes ou personnes âgées, publics en insertion), voire à intégrer ces publics au cœur même du projet artistique que nous menons. Les frontières entre artistes et publics se doivent d'être petit à petit effacées avec des projets faisant de la culture non pas une fin en soi, mais un outil et un moyen pour atteindre des objectifs relevant aussi de la création de lien social.

Nous serons également attentifs aux mutations urbaines actuelles, aux initiatives créatives spontanées, aux modes d'expressions alternatifs d'une population peu concernée par l'offre culturelle traditionnelle, par une jeunesse curieuse de nouvelles démarches de création dans les espaces urbains. Nous avons pu observer lors des représentations de *Quinch Quinch* pendant la dernière édition du Festival que de nouveaux langages artistiques pouvaient fédérer largement tous les publics, nouveaux ou habitués.

- La sensibilisation en milieu scolaire

ÉCLAT sera toujours un partenaire privilégié pour les établissements scolaires dans le cadre de dispositifs d'éducation artistique et culturelle. Ces actions communes sont pensées pour laisser une grande part de créativité et d'autonomie aux élèves impliqués. Elles devraient être poursuivies et accentuées, et des ateliers spécifiques pourraient être imaginés chaque année avec la complicité de compagnies accueillies en résidence et/ou d'autres intervenants artistiques.

Depuis 2020, nous avons porté plusieurs projets de pratiques et de création partagées à destination de plusieurs écoles primaires, de collèges et des lycées de l'agglomération. Qu'il s'agisse de projets portés par *le collectif BIM*, par la *compagnie Bonjour Désordre*, *Jeanne Simone* ou bien dernièrement *l'Amicale*, il s'agit d'expériences positives d'un point de vue éducatif et souvent une première expérience d'expression artistique pour les enfants, préadolescents ou adolescents.

Nous souhaitons bien évidemment amplifier ce type de collaborations, selon des temporalités variables, avec les établissements scolaires de l'agglomération. Mais nous sommes confrontés à certaines limites concernant leurs financements. De plus, nous devons fréquemment faire appel à des intervenants qui ne sont pas originaires du territoire, ce qui implique des coûts supplémentaires significatifs. La création d'une Convention Territoriale d'Education Artistique et Culturelle pourrait lancer une dynamique dans laquelle ÉCLAT aurait toute sa place.

D'autres initiatives liées à la diffusion de spectacles en ou hors des établissements scolaires remportent toujours un succès en termes d'impact culturel ou de fréquentation. Ainsi, la diffusion d'un spectacle de la compagnie *Libertivore* au sein de l'ENILV et du lycée agricole Georges Pompidou d'Aurillac a fait suite à un projet de pratique artistique autour de la thématique du sauvage avec *le collectif noue*. Cette expérience fut très positive et le dialogue avec l'établissement devrait aboutir à d'autres actions de médiation qui pourraient se formaliser lors de l'année scolaire 2024/2025.

Le Pépin

Collaboration avec le Lycée Saint Géraud

3 à 4 numéros sont en prévision pour l'année 2024.

Fin 2015, des élèves en Terminale Bac Professionnel Artisanat et Métiers d'Art - Communication Visuelle Pluri-Médias du Lycée Saint-Géraud d'Aurillac ont imaginé un journal pour traiter de l'actualité des résidences au Parapluie. Ce projet, coordonné par Bruno Verger, professeur d'Arts Appliqués se poursuit depuis.

Le journal est, en quelque sorte, une interprétation, une vision qu'ont les élèves du travail effectué par les compagnies en résidence de création. Pour chaque numéro, des élèves s'imprègnent de l'univers de la compagnie, puis ils la rencontrent au Parapluie et produisent du texte, des dessins, mais aussi du contenu décalé en lien avec le thème du spectacle de la compagnie accueillie.

Le journal est imprimé à 1000 exemplaires et nous assurons sa diffusion dans des lieux de vie aurillacois variés afin de toucher un public assez large.

- Culture et Santé

ÉCLAT est un interlocuteur privilégié d'interSTICES, structure de coopération régionale sur la thématique Culture & Santé. La pertinence de leur démarche correspond totalement aux enjeux qu'ÉCLAT porte en termes de développement culturel et artistique en lien avec les structures d'insertion, sociales, éducatives, socio-culturelles, médico-sociales ou médicales. C'est pourquoi nous sommes acteurs de cette dynamique pour favoriser le développement de nouvelles initiatives artistiques et culturelles dans des établissements de santé.

Carnage Productions dans le cadre du dispositif Culture et Santé

Réalisation d'un court-métrage en partenariat avec l'ADSEA / DITEP de Polminhac

Du 19 au 21 février et du 15 au 17 avril 2024

En 2022, Stéphane Filloque a signé *13 ans et 9 mm*, un court-métrage sur le harcèlement qu'il a co-réalisé avec huit adolescents en échec scolaire. Une expérience pédagogique qui fut couronnée de succès, les jeunes ayant reçu le « Diplôme d'honneur du civisme pour la jeunesse » à la suite de la création de ce film. En 2024, le directeur-artistique-metteur-en-scène-clown-comédien-couteau-suisse remet ça avec un groupe de l'ITEP de Polminhac. « Mon souhait est de reproduire une expérience similaire avec un public différent, en se greffant sur leurs émotions, leurs ressentis. »

Ainsi, les jeunes seront amenés à créer un film de A à Z, du choix du thème à l'écriture, la mise en scène et la réalisation. Ce qui motive Stéphane Filloque dans cette démarche, c'est la possibilité de proposer une vraie expérience de terrain, stimuler la créativité de ces jeunes participants, et laisser une trace concrète symbole de fierté.

- Les projets participatifs

Pour étayer leur thématique ou collecter des paroles et témoignages, certaines compagnies sollicitent la contribution de personnes volontaires.

En 2024, les compagnies [Carton Plein](#) et [Rara Woulib](#) travailleront respectivement avec des personnes âgées, en collaboration avec l'EHPAD de La Louvière, et des adolescents fréquentant les activités d'Épicentre, lieu de cultures et pratiques urbaines (skate et BMX).

De plus, la résidence de la compagnie [Kiroul](#) devrait s'effectuer en deux temps, le premier au Parapluie, le deuxième en immersion sur une place publique d'Aurillac. Ce type de résidence in situ permet aux riverains, aux usagers de cet espace public d'être confronté d'une manière informelle à un travail de création en cours, d'investir l'espace urbain comme un lieu de travail sensible en dehors du Festival et de faire récit d'un territoire en création.

[Lanternes, lumières sur la ville](#) du collectif [les Poussières](#) : projet porté par un collectif d'Aubervilliers qui prend la forme d'ateliers de fabrication de lanternes déployés sur plusieurs semaines et ouverts à des publics très divers (enfants et jeunes en temps scolaires, adultes, personnes âgées, en insertion...) et des ateliers destinés à tous et toutes dans l'espace public. Plusieurs centaines de participants sont impliqués, une galerie des lanternes sera exposée dans l'espace public et la conclusion s'opère par une grande procession nocturne lumineuse et musicale au cœur de la ville rassemblant des milliers de personnes et des centaines de lanternes construites.

Chaque année, certaines compagnies accueillies en résidence ou qui font partie de la programmation officielle du festival nous font des demandes pour rassembler des participants prêts à s'investir et à prendre part à leurs spectacles. De manière générale, cela représente environ une centaine de personnes chaque année.

Cette participation repose sur un engagement réciproque. Alors que les participants apportent leur énergie et leur motivation, les compagnies s'engagent à les accompagner et à les intégrer pour qu'ils puissent vivre une véritable expérience artistique et conviviale dans de bonnes conditions. Il ne s'agit pas de grossir les rangs d'une compagnie ou d'utiliser les participants pour construire une image forte dans un spectacle, mais de valoriser leur participation en la pensant comme un échange. Ces participations sont généralement ouvertes à tous et toutes, indépendamment de la pratique artistique de chacun.

– Les projets de territoire (au long cours)

Les projets artistiques et culturels de territoire que nous portons sont des projets initiés par des artistes qui prennent en compte un contexte général et qui peuvent être reproductibles ou pensés spécifiquement pour un territoire donné. Le territoire peut prendre en compte toutes les composantes d'un espace donné, c'est-à-dire son implantation physique et géographique, architecturale ou naturelle. Ces territoires peuvent être plus ou moins vastes, urbains ou péri-urbains, naturels ou paysagers. Mais ce qui constitue pour nous un territoire induit les personnes qui le composent, habitants, usagers, structures sociales, sociétales, éducatives, institutionnelles ou associatives.

Ces projets peuvent s'inscrire indifféremment dans des dispositifs existants, à tout moment de l'année ou plus rarement dans le Festival. Ces projets, écrits à l'échelle d'un quartier, d'une ville, d'une commune, d'un parc naturel ou d'un lieu patrimonial, ont cette caractéristique de mettre en jeu la participation et la contribution des personnes qui le constitue selon la forme et la nature des projets. Ce type de démarche interroge tout autant la fabrication d'une proposition artistique que sa médiation.

Nous l'avons déjà évoqué, il est primordial que le projet d'ÉCLAT se décline sur le territoire, s'adresse aux habitants et trouve sa cohérence en dehors du temps du Festival. Cet équilibre est fondamental et nécessite une coopération beaucoup plus volontariste en termes de moyens mis en œuvre. Notre objectif serait de porter un projet d'ampleur chaque année. Ces projets s'établissent sur la durée, à travers un travail de sensibilisation ou d'ateliers bien en amont de sa forme finalisée, ils induisent donc des financements spécifiques importants.

Si les moyens actuels d'ÉCLAT ne sont pas suffisants pour initier ce type de projet, les dispositifs ponctuels existants ne sont pas dimensionnés pour financer ce type de projets. C'est pourquoi un dialogue avec les partenaires et les collectivités doit s'enclencher afin de ne pas délaisser cet aspect essentiel du projet actuel.

Nous pensons à certains de ces projets :

Trophy de [STO Union](#) est un projet canadien encore inédit en France, impliquant de 100 à plus de 200 participants adultes, une scénographie unique en ville. Ce projet se formalise par l'installation d'une centaine de tentes translucides dans l'espace public. Chaque tente est investie par un ou deux habitants qui racontent en sept minutes un moment de bascule dans leur vie à un petit groupe de public. Ces récits se succèdent pendant plusieurs heures et provoquent à la fois une installation plastique sensible et des rencontres humaines poignantes et rares.

D'autres projets comme *Pasta Y Basta* de [la compagnie à l'envers](#), *Cité fertile* de [Quignon sur rue](#), *Cuccines* de [Floriane Facchini](#), l'installation d'une œuvre monumentale en carton d'[Olivier Grossetête](#) ou *Dominoes* de [Station House Opera](#), *Nids* de [Star Pilot](#), sont autant de projets fédérateurs qui s'adresseraient à la ville et trouveraient leur place et leur raison d'être sur le territoire.

– **Projet Leader Cantal**

Certains de ces projets pourraient s'inscrire dans le cadre du programme régional FEADER à travers le GAL Auvergne-Rhône-Alpes Cantal 2024 – 2027, sur une durée de deux ans sur un territoire déterminé, en lien avec plusieurs acteurs publics, associatifs et éducatifs, à l'instar du projet *Cité fertile* de Quignon sur rue.

3. LES MISSIONS PROFESSIONNELLES

La formation

– La formation professionnelle

ÉCLAT accueille chaque année des sessions de formation professionnelle techniques au Parapluie. Ces modules seront renforcés afin de proposer aux professionnels du spectacle du Cantal des formations qualifiantes. Ainsi le Parapluie devient un espace de formation technique reconnu par plusieurs organismes agréés et contribue à développer au niveau local une filière de techniciens qualifiés. Il est essentiel que sur des territoires comme le Cantal, des professionnels puissent s'épanouir sur place en termes d'emplois proposés mais aussi en termes de formations indispensables dans l'évolution de nos pratiques techniques et sécuritaires.

D'un point de vue de la production, de l'administration et de la communication, nous accueillons régulièrement des stagiaires qui se trouvent intégrés à l'équipe de l'organisation du Festival. Ces personnes viennent de toute la France et nous privilégions naturellement les personnes issues du territoire.

– L'accompagnement des écoles supérieures

La FAI-AR est l'école artistique supérieure de référence en Europe dédiée à la création en espace public. Nous accueillons régulièrement en résidence ou en diffusion des artistes issus de cette formation unique en Europe. En 2020, nous avons accueilli un laboratoire de la formation supérieure durant deux semaines sous la direction artistique d'Arnaud Pirault de la compagnie Groupenfuction.

Ainsi le lien entre ÉCLAT et la FA-IAR est relativement étroit. La sortie de formation d'une promotion se formalise tous les deux ans par un « panorama de chantiers », rendez-vous professionnel de présentation de maquettes des apprentis. En 2021, nous avons décidé de collaborer afin de présenter ce panorama lors de l'édition 2021 du Festival, puis lors de rencontres adaptées au contexte sanitaire. L'annulation de ces rencontres a eu pour conséquence la suppression de ce premier panorama délocalisé. Depuis, la direction de la FAI-AR a changé et de nouveaux échanges devraient aboutir à un autre mode de collaboration.

En 2021, nous avons accueilli au Parapluie un laboratoire de formation de l'École Supérieure d'Art Dramatique de Paris autour de la thématique de théâtre-paysage dirigé par Mathilde Delahaye. L'expérience, pour une formation supérieure telle que l'ESAD, d'aborder le « hors les murs » comme un possible artistique fut remarquable.

C'est pourquoi nous allons continuer à imaginer d'autres sessions de formation et de sensibilisation avec des partenaires tels que Superstrat (Centre de formation artistique à Saint-Bonnet-le-Château), l'École Supérieure d'Architecture de Clermont-Métropole, l'école de la Comédie de Saint-Étienne, l'ENSATT de Lyon, ou en lien avec le Jeune Théâtre National pour la réalisation de maquettes.

La ressource et l'expertise

– La ressource et le soutien à l'édition ou à la production audiovisuelle

ÉCLAT contribue à la promotion éditoriale traitant du spectacle vivant à travers la mise en place d'une librairie professionnelle et thématique pendant le Festival. D'autre part, ÉCLAT propose régulièrement des rencontres et des lectures de textes contemporains dédiés à l'espace public. Ces dernières années, nous avons participé au financement de deux ouvrages à paraître aux éditions Deuxième Époque : *Terres communes* d'Alix Denambride et *Paillarde(s)* de Marie Do Fréval. Ce soutien à l'édition restera d'actualité lorsque ces projets résonnent avec nos activités de soutien à la création et à la diffusion.

En 2022, une commande de deux courts films documentaires a été faite auprès de deux réalisateurs (Eric Ménard et Bastien Giraud) pour témoigner de la traversée funambule des *Filles du renard pâle* et de la performance de la *Khta compagnie*. Nous pourrions poursuivre cette démarche selon les projets accueillis à l'occasion des prochaines éditions.

En 2023, Antoine Page, réalisateur de documentaires, a pu s'immerger dans l'organisation du Festival et découvrir plus finement cette manifestation. Un dialogue entre ce réalisateur et ÉCLAT

pourrait aboutir à la réalisation d'une œuvre documentaire autour du Festival d'Aurillac, sérielle et/ou long format destiné aux salles de cinéma. Une première phase d'écriture et de recherche de financements s'établira courant 2024.

- L'expertise et le conseil

ÉCLAT, labellisé Centre National des Arts de la Rue et de l'Espace Public, est identifié comme un pôle de référence des arts de la rue au niveau national mais aussi international.

Ce rôle peut susciter des collaborations avec des collectivités et d'autres organismes qui chercheraient à bénéficier d'une expertise dans ce domaine. Ainsi, nous pourrions effectuer des missions de conseil et de développement, ou porter des événements et des temps de programmation sur le territoire.

A un niveau plus large, Frédéric Remy est régulièrement membres de commissions d'attribution d'aides en DRAC AURA, à la DGCA, à la SACD.

Frédéric Remy est également membre du comité scientifique et pédagogique de la FAI-AR, et du conseil d'orientation d'ARTCENA.

ÉCLAT est membre du Conseil d'Administration de la Fédération Régionale des Arts de la Rue AURA et participe à ce titre au groupe de travail sur les festivals au sein du COREPS Auvergne Rhône Alpes.

ÉCLAT est fréquemment invitée à intervenir lors de rencontres professionnelles, tables rondes, conférences en France ou à l'étranger. En 2023, Frédéric Remy était invité à intervenir à l'occasion du festival de Tárrega en Espagne ou auprès de jeunes professionnels aux métiers de la culture à Séoul en Corée du Sud.

Dans le prolongement de ces missions de conseil, ÉCLAT participera activement à la réflexion et aux actions conduites par l'association des CNAREP, créée en novembre 2019. ÉCLAT assure la co-présidence de cette association depuis 2023.

Sa vocation est d'accompagner la mise en œuvre des actions publiques en faveur de la création artistique dans l'espace public, en particulier autour des questions de d'expertise et d'évaluation, de créer un espace de concertation, d'échanges et d'actions au service des professionnels des arts de la rue et de l'espace public, d'être force de proposition sur les enjeux des écritures contemporaines et d'initier des actions de prospective pour une mise en valeur de la création en espace public.

Ces participations et implications sont fondamentales et représentatives de la place emblématique qu'occupe ÉCLAT dans et au-delà de son écosystème professionnel et institutionnel.

- La réflexion et la prospective

Nous allons continuer à organiser chaque année à Aurillac des temps de réflexion, de débats et d'échanges sur des thématiques précises. Ces temps de réflexions sur des sujets déterminés peuvent se traduire à l'occasion de séminaires ou de groupes de travail en interne mais aussi en partage avec d'autres acteurs ; artistes, représentants des collectivités, partenaires.

En octobre 2021, après deux ans d'absence de festival, la Question du moment a réuni au Parapluie plusieurs intervenants et des dizaines de participants autour de sujets d'actualité liés à l'accès aux espaces publics, à la problématique de la diffusion des compagnies, aux valeurs du Festival d'Aurillac. Ce rendez-vous fut animé par le collectif des Girouettes. L'ampleur et le coût de cette rencontre ne permet pas de la reproduire prochainement mais ses retombées et la force de ces temps collectifs hors période festivalière sont trop rares pour ne pas évoquer un retour prochain.

Dans une moindre mesure, en 2023, nous avons organisé un séminaire ouvert sur les collectifs du futur. En présence de représentants de différents collectifs présents durant l'édition 2023 et de la ville d'Aurillac, sous la conduite d'Angèle Picgirard, facilitatrice, nous avons interrogé ce mode d'organisation des compagnies incontournable au Festival. Ces réflexions continuent en 2024 et certaines évolutions seront mises en pratiques lors des prochaines éditions du Festival.

– Un Centre européen de production

Une réflexion est en cours au ministère de la Culture afin de repenser cette nomination attribuée à une dizaine de structures culturelles en France, dont une seule est dédiée aux arts de la rue, Lieux Publics.

Lancé en juin 2016, ce dispositif initié par le ministère de la Culture a pour objectif de soutenir des structures d'excellence dans le développement de leurs partenariats européens et internationaux pour mieux produire, mieux coproduire et mieux diffuser la création et les écritures contemporaines. Il entend également renforcer la dimension européenne des partenariats et des réseaux, tant dans l'accompagnement des artistes, notamment émergents, que dans les projets de formation et de transmission.

Au cours de cette réflexion, nous avons émis le souhait qu'ÉCLAT puisse bénéficier de cette désignation et puisse continuer à développer ses actions internationales et européennes. Cette perspective serait en cohérence avec les axes de développement du projet d'ÉCLAT.

– Les locaux d'ÉCLAT

Pour mener à bien ces missions, ÉCLAT occupe divers espaces de travail et d'accueil toute l'année : le Parapluie, le Domaine de Tronquières pour l'hébergement et les résidences d'écriture, les bureaux au centre-ville.

Vingt ans après la création du Parapluie, sa pertinence n'est plus à prouver. Cet équipement, plébiscité par les artistes en résidence, est un lieu de création parfaitement adapté pour l'accueil de compagnies œuvrant dans et pour l'espace public. La carence principale concerne le manque d'espace pour le stockage de matériel.

Le bâtiment ancien du Domaine de Tronquières, qui n'a pas été réaménagé depuis de longues années, se dégrade et n'est plus adapté d'un point de vue énergétique.

Les bureaux d'ÉCLAT deviennent trop exigus d'avril à août, lorsque l'équipe permanente se renforce pour l'organisation saisonnière du festival. Ces locaux et la cour extérieure ne sont pas accessibles aux personnes en fauteuil roulant ou à mobilité très réduite.

Aujourd'hui, le constat est fait d'une inadéquation de certains des espaces exploités par ÉCLAT, du fait de l'évolution de l'activité, de l'obsolescence du lieu d'hébergement, de l'éloignement des sites entre eux et avec le centre-ville. L'éclatement géographique des locaux investis par ÉCLAT ne favorise pas la relation quotidienne, une présence visible des artistes, un échange avec les équipes mais aussi les habitants, une émulation autour des arts en espace public au cœur de la ville.

Un projet de regroupement des bureaux et du lieu de vie des artistes accueillis devient de plus en plus pertinent. Enfin, ÉCLAT manque d'un espace de rencontre facilement accessible, dans la cité, qui permette une relation de proximité par le biais de réunions publiques, de mini-présentations, d'ateliers ou de moments partagés avec certains artistes.

Ce projet de recherche et d'occupation de nouveaux locaux investis par ÉCLAT devrait s'envisager à moyen terme, dans le périmètre urbain d'Aurillac. Nous avons procédé à un état des lieux complet de nos espaces occupés existants et à une analyse de nos besoins. Il s'agit désormais de partager ces différents éléments avec la ville d'Aurillac afin d'étudier différentes hypothèses prospectives sur ce sujet.

– La communication

Depuis 2020, nous avons entamé une modification de plusieurs de nos outils de communication. Après avoir modifié notre charte graphique, adopté un nouveau logo, harmonisé les différentes appellations d'ÉCLAT, nommé différentes actions, nous avons également fait évoluer certains documents d'information.

Les documents de communication du Festival ont évolué pour plus de clarté et de lisibilité, en particulier le programme officiel. Un nouveau plan et une nouvelle approche par quartiers ont conduit à une modification du programme des Compagnies de passage.

Une évolution de l'application numérique a également été menée lors de ces dernières éditions. Cette application est largement plébiscitée par ses usagers bien qu'elle traite un nombre d'information impressionnant.

La gazette d'ÉCLAT a vu le jour en 2023. Ce document d'information répertorie nos actions sur 3 ou 4 mois et regroupe à la fois un détail de nos actions artistiques et propose un agenda précis de nos rendez-vous publics. Sa mise en page et son traitement graphique insolite a généré une adhésion assez forte au niveau local. Le rythme de publication de la gazette s'adapte aux activités d'ÉCLAT. Cet outil peut également évoluer dans sa forme et sa périodicité selon les besoins que nous identifierons en termes de communication de proximité.

Nous avons développé notre présence sur les réseaux sociaux avec une approche plus dynamique qui se traduit à travers des vignettes vidéo diffusées pendant le Festival. Ces évolutions seront prolongées à l'avenir avec la création de contenus sonores, prenant la forme de formats courts ou de podcasts plus élaborés.

En 2024, nous allons mettre en ligne un nouveau site internet pour plus de clarté et d'ergonomie. C'est ainsi que nous allons œuvrer au cours des prochaines années afin d'adapter nos outils de communication.

Une réflexion autour des relations presse est menée afin d'accroître notre présence médiatique nationale, la notoriété du festival, de proposer un récit plus actuel sur ce rendez-vous unique au monde et de proposer de nouveaux angles plus représentatifs des évolutions esthétiques ou sociétales que porte ÉCLAT. Des discussions avec l'agence de presse MYRA sont en voie de concrétisation pour une collaboration dès 2024.

– L'équipe

La convention collective applicable à l'activité de l'association ÉCLAT est celle des entreprises artistiques et culturelles – spectacle vivant subventionné.

Renouvelée progressivement et étoffée depuis 2020, l'équipe permanente d'ÉCLAT compte aujourd'hui 9 salariés permanents. Le recours au télétravail, encadré par une charte validée avec le CSE en 2022, s'exerce uniquement pendant la période d'octobre à mars, sur la base du volontariat et selon un planning adopté collectivement.

L'organisation et la réflexion collective

Des initiatives collectives sont nourries par la combinaison de réunions régulières, de groupes de travail actifs sur des thématiques liées à la mise en œuvre du Festival et à son évolution.

Par ailleurs, un séminaire d'une à deux journées, sur un sujet choisi en fonction d'une problématique rencontrée au cours de l'année écoulée, est programmé en décembre.

Les journées organisées en 2023 ont été conduites par Angèle Picgirard, facilitatrice, et ont donné lieu à un rapport riche et complet sur le sujet des collectifs du futur.

Ainsi nous avons une réelle pratique de réflexion collective autour de l'évolution de nos activités et du Festival. Cela permet de pousser certains sujets d'actualité ou de prospective et de confronter les points de vue. Cette démarche inclusive permet d'appréhender collectivement certaines problématiques et de pouvoir transmettre cette analyse et ses conclusions auprès des partenaires et interlocuteurs.

Les grands chantiers

Deux grands chantiers ont été menés collectivement, en lien avec les préoccupations et enjeux de notre réseau professionnel. En 2023, nous avons lancé une formation collective et un chantier de prévention lié aux Violences et Harcèlements Sexistes et Sexuels (VHSS) dans la structure et dans le cadre du festival en collaboration avec l'association des Catherinettes.

En 2024, nous mettons en œuvre une démarche liée à la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) : déclinaison d'un plan d'action triennal en matière environnementale, sociale et économique contribuant aux enjeux du développement durable. La rédaction de notre plan d'action prioritaire s'est déroulée en fin d'année, après un diagnostic réalisé par le cabinet IPAMA en amont et pendant le Festival.

– L'association

L'association ÉCLAT est une association de type 1901, créée en 1989 comme support d'organisation du 4^e Festival Européen de Théâtre de Rue d'Aurillac, fondé en 1986 par Michel Crespin.

Elle est labellisée Centre National des Arts de la Rue en 2004, puis Centre National des Arts de la Rue et de l'Espace Public en 2017.

En 2023, les statuts de l'association ont été mis à jour. Cette mise à jour avait comme objectif de modifier certains articles afin de simplifier la gouvernance de l'association et d'harmoniser la classification des différents membres qui composent l'Association et le Conseil d'Administration. La composition des membres de l'association relative à ces modifications sera effective au cours de l'année 2024.

Détail des compagnies soutenues en 2024

L'ENTAILLE

Toi sans qui le monde – Marseille (13)

En résidence de construction du 08 au 13 janvier 2024 et apport en coproduction

Toi sans qui le monde est une performance de 4 mois qui s'écrit dans un corps à corps avec les jours et les lieux traversés. Une marche de rupture qui vient renverser l'ordre des choses et faire dérailler l'ordinaire, pour questionner notre manière d'habiter le monde. Un appel à renouveler les imaginaires de la relation, une tentative de résistance face aux politiques de division sociale.

CARTON PLEIN

Vieillir vivant ! (Création 2026) – Ambert (63)

En résidence de création du 05 au 10 février 2024 et apport en coproduction

Accueil de la compagnie à la Louvière – EHPAD d'Aurillac

Portée par l'envie de changer le regard de la société sur le grand âge, cela fait trois ans que l'association Carton Plein travaille sur *Vieillir Vivant !*, un labo de recherche et de création qui prodigue « des soins culturels » auprès des seniors partout en France, à domicile, sur l'espace public et au coeur des institutions.

RARA WOULIB

Youth is not a crime (Création 2025) – Marseille (13)

En résidence de création du 17 au 24 février 2024 et apport en coproduction

En partenariat avec Session Libre

Youth is not a crime est un projet d'installation urbaine autour du skateboard imaginé par la compagnie Rara Woulib. L'idée ? Prolonger le travail d'hybridation entre les arts de la rue, l'espace public et les cultures urbaines entamé avec *Moun Fou...* Et prendre le pouls de la jeunesse, éprouver l'espace, fusionner les univers, faire spectacle.

LUMIERE D'AOUT

En pente (Création 2026/27) – Rennes (35)

En résidence de création du 25 au 29 mars 2024 et apport en coproduction

Parce qu'il souhaite « établir des liens avec le monde sans le cacher par les murs d'un théâtre », l'auteur et metteur en scène Alexandre Koutchevsky travaille depuis 2006 sur le *théâtre-paysage*, un concept de représentations en plein air qu'il oppose au *théâtre en boîte noire*. Après les bunkers, les champs ou les plages, sa prochaine pièce s'intéressera aux pentes, qu'elles soient champêtres, urbaines, douces, abruptes, mauvaises ou glissantes...

MARZOUK MACHINE

Apocalypse (Création 2019) – Pont-de-Barret (26)

En résidence du 08 au 19 avril 2024 et apport en coproduction

Dans *Apocalypse*, trois énergumènes racontent la fin du monde - ou comment notre civilisation a causé sa perte en fonçant dans le mur en connaissance de cause. « *Apocalypse* n'a pas pour vocation d'apporter une vérité sur quoi que soit » rappelle Sarah Daugas Marzouk. « Il est un regard d'artiste bouffon sur sa propre société, forcément biaisé, subjectif, incorrect, imparfait. » On ajoutera drôle, bien écrit et grinçant de lucidité.

JEANNE SIMONE

L'ANIMAL TRAVAIL ou comment l'observer sans faire de bruit (Création 2025) – Bordeaux (31)

En résidence de création du 06 au 10 mai 2024 et apport en coproduction

La compagnie mène à Aurillac un troisième laboratoire de recherche autour de la question du travail comme sujet, comme « en commun » dans l'espace public qui occupe et préoccupe, qu'on en ait, le perde, le cherche ou s'y prépare... Jeanne Simone enquête sur « ce que le travail fabrique en nous, de l'histoire qu'il nous conte, du temps qu'il crée ou qu'il défait ».

KIROUL

Jours – concentré de joie (Création 2024) – Jegun (32)

En résidence de création du 19 au 30 juin 2024 et apport en coproduction

Outre la joie, c'est bien de la notion de Rebond dont il est question. Et peut-être aussi en filigrane de cet

esprit versatile qui nous fait observer les choses sous différents angles. Kiroul propose de fabriquer un condensé spectaculaire dynamique aux effets non délétères. Un spectacle en forme de comprimé blanc et sécable instantanément assimilable, une mise en joie par effet cathartique pur.

TRANSE EXPRESS

ADN (Création 2025) – Eure (26)

En résidence de création du 14 au 20 octobre 2024 et apport en coproduction

Par le prisme de la rencontre et du voyage, ADN parle du tissage en nous entre identité culturelle et liberté individuelle, de ce qui fait « commun », de la puissance d'un équipage et du partenariat humain pour de grandes réalisations, tout cela avec une structure de plus de 40 mètres de haut. Il s'agira la plus grande structure jamais réalisée par la compagnie.

NADINE GUINEFOLEAU

Saint-Christophe-sur-Roc (79)

En Recherche du 29 janvier au 1er février / du 11 au 15 mars et du 1er au 05 avril 2024

Poussée par une envie de repasser par la matière, le dessin, la fabrication, Nadine Guinefoleau participe à ce dispositif avec l'idée de prendre le temps de s'interroger sur... le temps. « J'aime l'étirer, le ralentir, le suspendre, donner la sensation d'une parenthèse, créer des distorsions. Rendre visible ce qui est en train de se construire là sous nos yeux sans 'artifices', montrer les rouages, les mécanismes. »

ANNEXE II - BUDGET PREVISIONNEL 2024-2025-2026-2027

Association ECLAT

BUDGETS PREVISIONNELS 2024-2027 CHARGES 1/2	2024 Total HT	2025 Total HT	2026 Total HT	2027 Total HT	TOTAL 2024-2027
Achats	725 420	718 500	723 650	724 900	2 892 470
Achats d'études et prestations de service	590 670	572 600	571 500	566 500	2 301 270
Achats de spectacles	259 100	231 000	229 400	224 400	943 900
Aides à la création	97 000	95 000	95 000	95 000	382 000
Achats de prestations artistiques	11 840	20 000	20 000	20 000	71 840
Soutien à l'édition	1 000	1 500	2 000	2 000	6 500
Prestations de prévention et de sécurité	185 100	185 100	185 100	185 100	740 400
Prestations nettoyage	9 630	10 000	10 000	10 000	39 630
Prestations diverses	27 000	30 000	30 000	30 000	117 000
Achats non stockés de matières premières	134 750	145 900	152 150	158 400	591 200
Achat de matériels et équipement	1 450	2 000	2 000	2 000	7 450
Eau / assainissement	2 350	2 500	2 750	3 000	10 600
Gaz	39 000	41 000	44 000	47 000	171 000
Electricité	33 500	36 000	39 000	42 000	150 500
Carburant	2 400	2 400	2 400	2 400	9 600
Fournitures et petit équipement	13 400	15 000	15 000	15 000	58 400
Fournitures administratives et informatiques	3 650	4 000	4 000	4 000	15 650
Autres matières et fournitures	31 000	33 000	33 000	33 000	130 000
Achats de produits dérivés et destinés à la revente	8 000	10 000	10 000	10 000	38 000
Services extérieurs	200 335	221 400	231 250	231 500	884 490
Locations	161 005	169 400	176 000	176 000	682 406
Locations immobilières	22 600	23 400	25 000	25 000	96 000
Locations matériel de bureau	6 805	7 500	7 500	7 500	29 306
Locations de véhicules	12 600	13 500	13 500	13 500	53 100
Locations matériel technique	100 500	105 000	110 000	110 000	425 500
Locations structures	9 000	10 000	10 000	10 000	39 000
Autres location (linge...)	9 500	10 000	10 000	10 000	39 500
Entretiens et réparations	12 910	24 000	24 250	24 500	85 663
Entretien et réparations locaux	500	10 000	10 000	10 000	30 500
Entretien et réparation matériel et outillage	4 950	5 000	5 000	5 000	19 951
Maintenance matériel de bureau	1 410	1 500	1 750	2 000	6 661
Maintenance informatique	6 050	7 500	7 500	7 500	28 551
Primes d'assurances	25 620	27 000	30 000	30 000	112 621
Primes d'assurances	25 620	27 000	30 000	30 000	112 621
Divers	800	1 000	1 000	1 000	3 800
Documentations / éditions	800	1 000	1 000	1 000	3 800
Autres services extérieurs	483 775	502 500	505 000	507 500	1 949 777
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	70 200	75 500	76 000	76 500	249 201
Rémunérations d'intermédiaires	2 150	3 000	3 000	3 000	11 151
Honoraires photographes / vidéastes	11 150	12 000	12 000	12 000	47 150
Honoraires graphistes	13 100	14 000	14 500	15 000	56 600
Honoraires presse	15 000	17 500	17 500	17 500	67 500
Honoraires expert-comptable	6 600	7 000	7 000	7 000	27 600
Honoraires commissaire aux comptes	4 500	5 000	5 000	5 000	19 500
Honoraires divers	4 700	5 000	5 000	5 000	19 700
Transport de biens et de personnes	13 000	12 000	12 000	12 000	49 000
Publicités, publications et relations publiques	114 040	116 000	118 000	120 000	468 041
Annonces et insertions	58 200	60 000	60 000	60 000	238 201
Catalogues et imprimés	55 840	56 000	58 000	60 000	229 840
Déplacements, missions, réceptions	299 535	311 000	311 000	311 000	1 232 535
Voyages et déplacements équipes artistiques	50 180	52 000	52 000	52 000	206 180
Voyages et déplacements équipes admin et techniques	40 220	42 000	42 000	42 000	166 220
Repas équipes artistiques	72 080	75 000	75 000	75 000	297 080
Repas équipes admin et techniques	53 900	55 000	55 000	55 000	218 900
Hébergements équipes artistiques	53 505	55 000	55 000	55 000	218 505
Hébergements équipes admin et techniques	21 900	24 000	24 000	24 000	93 900
Frais de mission / réception	7 750	8 000	8 000	8 000	31 750
Total page 1	1 409 530	1 442 401	1 459 901	1 463 901	5 726 737

Association ECLAT

BUDGETS PREVISIONNELS 2024-2027 CHARGES 2/2	2024 Total HT	2025 Total HT	2026 Total HT	2027 Total HT	TOTAL 2024-2027
Autres services extérieurs	16 555	22 939	22 939	22 939	85 376
Frais postaux et de télécommunications	11 325	11 939	11 939	11 939	47 143
Frais postaux	2 750	3 000	3 000	3 000	11 750
Téléphone et internet	8 575	8 939	8 939	8 939	35 393
Services bancaires et assimilés	2 150	2 500	2 500	2 500	9 651
Services bancaires et assimilés	2 150	2 500	2 500	2 500	9 651
Divers	3 080	8 500	8 500	8 500	28 582
Coûts divers et adhésions	2 080	7 500	7 500	7 500	24 581
Autres services extérieurs	1 000	1 000	1 000	1 000	4 001
Impôts et taxes	17 610	17 610	17 610	17 610	70 441
Taxe sur les salaires	12 000	12 000	12 000	12 000	48 000
Coût foncier CFE	3 310	3 310	3 310	3 310	13 241
Taxes diverses	2 300	2 300	2 300	2 300	9 200
Charges de personnel	903 530	924 250	938 250	952 250	3 714 281
Rémunération du personnel permanent	328 595	334 000	339 000	344 000	1 341 595
Salaires, appointements	327 595	333 000	338 000	343 000	1 341 595
Provision congés payés	1 000	1 000	1 000	1 000	4 000
Rémunération du personnel temporaire	320 280	326 000	331 000	336 000	1 313 280
Salaires, appointements	314 410	320 000	325 000	330 000	1 289 410
Indemnités de stage et service civique	5 870	6 000	6 000	6 000	23 870
Rémunération du personnel artistique	0	2 000	2 000	2 000	6 000
Salaires, appointements		2 000	2 000	2 000	6 000
Charges sociales	254 105	261 200	265 200	269 200	1 049 705
Charges patronales	254 105	261 200	265 200	269 200	1 049 705
Autres charges de personnel	550	1 050	1 050	1 050	3 700
Formation du personnel	500	1 000	1 000	1 000	3 500
Coût diffuseurs droits d'auteurs et honoraires	50	50	50	50	200
Autres charges de gestion courante	27 750	29 500	29 500	29 500	116 250
Redevance pour droits et valeurs similaires	27 700	29 000	29 000	29 000	114 700
Droits d'auteur	27 700	29 000	29 000	29 000	114 700
Charges diverses de gestion courante	50	500	500	500	1 550
Créances irrécouvrables					
Charges diverses de gestion courante	50	500	500	500	1 550
Charges exceptionnelles	0	300	300	300	900
Pénalités amendes		150	150	150	450
Charges exceptionnelles		150	150	150	450
Dotations aux amortissements et provisions	16 000	20 850	20 850	20 850	78 550
Dotations aux amortissements - exploitation	15 850	15 850	15 850	15 850	63 400
Dotations amortissement immobilisation incorp.	0	0	0	0	0
Dotations amortissement immobilisation corporelles	15 850	15 850	15 850	15 850	63 400
Provisions pour risques et charges	150	5 000	5 000	5 000	15 150
Provisions pour risques et charges	150	5 000	5 000	5 000	15 150
Engagements à réaliser sur subventions affectées	57 300	57 300	57 300	57 300	229 200
DRAC Fond d'urgence sécurité	57 300	57 300	57 300	57 300	229 200
IS et assimilés	0	0	0	0	0
Dotations aux amortissements - exploitation	0	0	0	0	0
Sous-total page 2	1 038 745	1 072 749	1 086 749	1 100 749	4 294 998
TOTAL CHARGES	2 448 275	2 515 150	2 546 650	2 564 650	10 074 725
VALORISATION(S)	996 440	996 440	996 440	996 440	3 985 760
Valorisation apport Ville d'Aurillac festival 2020	868 940	868 940	868 940	868 940	3 475 760
Valorisation apport CABA mise à disposition du Parapluie	121 000	121 000	121 000	121 000	484 000
Apports communes tournée Champ libre ! Frais d'accueil	6 500	6 500	6 500	6 500	26 000
TOTAL GENERAL CHARGES	3 444 715	3 511 590	3 543 090	3 561 090	14 060 485

Association ECLAT

BUDGETS PREVISIONNELS 2024-2027 PRODUITS	2024 Total HT	2025 Total HT	2026 Total HT	2027 Total HT	TOTAL 2024-2027
Ventes et prestations de services	262 140	271 000	278 000	281 000	1 092 140
Prestations de services	91 240	95 000	97 000	100 000	383 240
Participation des communes à Champ libre !	25 000	25 000	25 000	25 000	100 000
Sponsoring et partenariats	54 600	55 000	57 000	60 000	226 600
Actions culturelles	4 640	5 000	5 000	5 000	19 640
Locations Parapluie					0
Autres locations	7 000	10 000	10 000	10 000	37 000
Ventes	170 900	176 000	181 000	181 000	708 900
Recettes de billetterie	56 200	60 000	65 000	65 000	246 200
Recettes bar	35 000	35 000	35 000	35 000	140 000
Recettes souscriptions catalogue	20 000	20 000	20 000	20 000	80 000
Recettes publicitaires	7 500	7 500	7 500	7 500	30 000
Ventes de produits dérivés	11 000	11 000	11 000	11 000	44 000
Ventes librairie	1 200	1 500	1 500	1 500	5 700
Ventes catalogues des compagnies	5 000	6 000	6 000	6 000	23 000
Ventes programme Off	35 000	35 000	35 000	35 000	140 000
Subventions d'exploitation	1 986 500	2 037 500	2 057 500	2 067 500	8 149 000
Europe - Programme Culture Europe			10 000	25 000	35 000
Europe - Programme Leader		20 000	20 000	10 000	50 000
Etat - Ministère de la Culture / DRAC Auvergne Rhône Alpes					0
- Subvention activité CNAREP	752 000	752 000	752 000	752 000	3 008 000
- Subvention Itinérance en milieu rural	20 000	20 000	20 000	20 000	80 000
- Subvention En recherche - coopération CNAREP AURA	16 500	16 500	16 500	16 500	66 000
- Subventions Education artistique et culturelle	4 000	10 000	15 000	15 000	44 000
- Pass Culture	1 500	1 500	1 500	1 500	6 000
- Subvention projet de territoire & projet participatif (Prendre l'Air)	15 000	15 000	15 000	15 000	60 000
- Fonds d'urgence sécurité (quote part)	120 550	120 550	120 550	120 550	482 200
- Fonds de soutien aux festivals - Aide transversale	50 000	50 000	50 000	50 000	200 000
Etat - préfecture du Cantal					0
- Fonds interministériel de Prévention de la Délinquance	5 000	5 000	5 000	5 000	20 000
- Délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité	3 000	3 000	3 000	3 000	12 000
Région Auvergne Rhône Alpes					0
- Aide aux lieux	220 000	220 000	220 000	220 000	880 000
- Scènes en territoire	15 000	15 000	15 000	15 000	60 000
Conseil départemental du Cantal	90 000	90 000	90 000	90 000	360 000
Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac					0
- Subvention activité CNAREP	580 000	580 000	580 000	580 000	2 320 000
- Subvention rendez-vous étudiants	25 950	25 950	25 950	25 950	103 800
Ville d'Aurillac					0
- Subvention activité CNAREP	30 000	30 000	30 000	30 000	120 000
Sociétés civiles de gestion (SACD, ADAMI, ...)	8 000	8 000	8 000	8 000	32 000
ONDA	15 000	15 000	15 000	15 000	60 000
Autres partenariats	15 000	40 000	45 000	50 000	150 000
Autres produits de gestion courante	107 000	112 000	116 500	121 500	457 000
Mécénat et dons	50 500	55 500	60 000	65 000	231 000
Produits divers de gestion courante	56 500	56 500	56 500	56 500	226 000
Produits financiers	0	0	0	0	0
Intérêts des comptes courants	0	0	0	0	0
Produits exceptionnels	79 625	79 625	79 625	79 625	318 500
Produits exceptionnels	0	0	0	0	0
Produits exceptionnels sur l'exercice antérieur	0	0	0	0	0
Reprise sur fonds dédiés	72 625	72 625	72 625	72 625	290 500
Quote part des subventions d'investissement inscrites au résultat	7 000	7 000	7 000	7 000	28 000
Reprises sur amortissement et provisions	2 985	5 000	5 000	5 000	17 985
Reprises sur amortissement et provisions d'exploitation	2 985	5 000	5 000	5 000	17 985
Transferts de charges	10 025	10 025	10 025	10 025	40 100
Ville d'Aurillac - Frais de gestion Tronquières	10 025	10 025	10 025	10 025	40 100
TOTAL PRODUITS	2 448 275	2 515 150	2 546 650	2 564 650	10 074 725
VALORISATION(S)	996 440	996 440	996 440	996 440	3 985 760
Valorisation apport Ville d'Aurillac festival 2020	868 940	868 940	868 940	868 940	3 475 760
Valorisation apport CABA mise à disposition du Parapluie	121 000	121 000	121 000	121 000	484 000
Apports communes tournée Champ libre ! Frais d'accueil	6 500	6 500	6 500	6 500	26 000
TOTAL GENERAL PRODUITS	3 444 715	3 511 590	3 543 090	3 561 090	14 060 485

ANNEXE III INDICATEURS D'ÉVALUATION

Association ÉCLAT / Centre National des Arts de la Rue et de l'Espace Public
INDICATEURS D'ÉVALUATION DU PROJET

MISSIONS ARTISTIQUES				
Socle de missions	Objectifs	Indicateurs de suivi	20**	
Création	Accompagner les artistes	Nombre de compagnies accueillies en résidence		
		Nombre de compagnies de la région accueillies en résidence		
		Nombre d'accueils en résidence		
			de création	
			de recherche / laboratoire	
		Nombre de projets portés par un·e		
			femme	
			homme	
			en mixité	
			autre	
		Nombre de personnes accueillies		
			dont artistes	
			dont administratifs	
			dont techniciens	
		Nombre de coproductions		
			régionales	
	nationales			
	internationales			
Nombre de journées de résidence				
Nombre de "sorties de résidence"				
Fréquentation lors des "sorties de résidence"				
Programmation - Festival d'Aurillac - Compagnies officielles	Spectacles	Nombre total de spectacles		
			dont département	
			dont région	
			dont national	
			dont international	
		Lieux des représentations		
			locaux du CNAREP	
			en itinérance	
			dont dans les zones prioritaires	
		Spectacles en accès		
			payant	
			exonéré	
			gratuit	
		Nombre de projets portés par un·e		
			femme	
			homme	
		en mixité		
		autre		
	Nombre de personnes accueillies			
		dont artistes		
		dont administratifs		
		dont techniciens		
	Nombre de spectacles coproduits			
	Nombre de créations de l'année en cours programmées			
	Nombre de spectacles donnant lieu à plus de trois représentations			
	Nombre de projets participatifs de diffusion			
	Nombre de participants aux projets de diffusion			
	Nombre total de représentations			
	Représentations		dont département	
			dont région	
			dont national	
			dont international	
Lieux des représentations				
		locaux du CNAREP		
		en itinérance		
		dont dans les zones prioritaires		
Représentations en accès				
		payant		
		exonéré		
		gratuit		
Proportion de représentations dont la mise en scène est assurée par un·e				
		femme		
		homme		
		en mixité		
	autre			
Fréquentation	Fréquentation totale			
		locaux du CNAREP		
		en itinérance		
		dont dans les zones prioritaires		
	Fréquentation totale			
		places payantes		
	places exonérées			
	places gratuites			
	Taux de fréquentation des représentations payantes			
Diffusion - Festival d'Aurillac - Compagnies de passage	Spectacles	Nombre total de spectacles		
			dont département	
			dont région	
			dont national	
			dont international	
		Lieux des représentations		
			locaux du CNAREP	
			en itinérance	
			dont dans les zones prioritaires	
		Spectacles en accès		
			payant	
			exonéré	
			gratuit	
		Nombre de projets portés par un·e		
			femme	
			homme	
		en mixité		
		autre		
	Nombre de personnes accueillies			
		dont artistes		
		dont administratifs		
		dont techniciens		
	Nombre de créations de l'année en cours			
	Nombre de spectacles donnant lieu à plus de trois représentations			
	Nombre total de représentations			
	Représentations		dont département	
			dont région	
			dont national	
			dont international	
		Lieux des représentations		
			locaux du CNAREP	
			en itinérance	
		dont dans les zones prioritaires		
Proportion de représentations dont la mise en scène est assurée par un·e				
		femme		
		homme		
		en mixité		
		autre		
Fréquentation		Fréquentation totale		

Programmation - Champ libre	Spectacles	Nombre total de spectacles	
			dont département
			dont région
			dont national
			dont international
		Lieux des représentations	
			locaux du CNAREP
			en itinérance
			dont dans les zones prioritaires
		Spectacles en accès	
			payant
			exonérés
			gratuits
		Nombre de projets portés par un-e	
			femme
			homme
			en mixté
			autre
	Nombre de personnes accueillies		
		dont artiste	
		dont administratif	
		dont technique	
	Nombre de spectacles coproduits		
	Nombre de créations de l'année en cours programmées		
	Nombre de spectacles donnant lieu à plus de trois représentations		
	Nombre de projets participatifs de diffusion		
	Nombre de participant-es aux projets de diffusion		
	Représentations	Nombre total de représentations	
			dont département
			dont région
			dont national
			dont international
		Lieux des représentations	
			CABA
			département
			hors département
Représentations en accès			
		payant	
		exonéré	
		gratuit	
Proportion de représentations dont la mise en scène est assurée par un-e			
		femme	
		homme	
		en mixté	
		autre	
Fréquentation	Fréquentation totale		
		CABA	
		département	
		hors département	
	Fréquentation totale		
		places payantes	
	places exonérées		
	places gratuites		
	Taux de fréquentation des représentations payantes		
Autres programmations	Spectacles	Nombre total de spectacles	
			dont département
			dont région
			dont national
			dont international
		Lieux des représentations	
			locaux du CNAREP
			en itinérance
			dont dans les zones prioritaires
		Spectacles en accès	
			payant
			exonéré
			gratuit
		Nombre de projets portés par un-e	
			femme
			homme
			en mixté
			autre
	Nombre de personnes accueillies		
		dont artistes	
		dont administratifs	
		dont techniciens	
	Nombre de spectacles coproduits		
	Nombre de créations de l'année en cours programmées		
	Nombre de spectacles donnant lieu à plus de trois représentations		
	Nombre de projets participatifs de diffusion		
	Nombre de participant-es aux projets de diffusion		
	Représentations	Nombre total de représentations	
			dont département
			dont région
			dont national
			dont international
		Lieux des représentations	
			locaux du CNAREP
			en itinérance
			dont dans les zones prioritaires
Représentations en accès			
		payant	
		exonéré	
		gratuit	
Proportion de représentations dont la mise en scène est assurée par un-e			
		femme	
		homme	
		en mixté	
		autre	
Fréquentation	Fréquentation totale		
		locaux du CNAREP	
		en itinérance	
		dont dans les zones prioritaires	
	Fréquentation totale		
		places payantes	
	places exonérées		
	places gratuites		
	Taux de fréquentation des représentations payantes		

MISSIONS TERRITORIALES ET EN DIRECTION DES PUBLICS

Société de missions	Objectifs	Indicateurs de suivi	20**
Rayonnement de la structure	Organiser un festival d'envergure : Le Festival d'Aurillac	Nombre de professionnel·les accueilli·es	
		dont français·e	
		dont étranger·es	
		Nombre de professionnel·les presse et médias	
	Développer la circulation des publics	Nombre de rendez-vous professionnels organisés	
		Nombre de spectacles accueillis en coréalisation	
		dont partenaires nationaux	
	Renforcer les liens avec les partenaires de la région	Organisation de réunions thématiques sur les arts de la rue (oui / non)	
		Nombre de partenaires de programmation (diffusion, coproduction, circulation de public)	
		Nombre de jours de mises à disposition des espaces auprès de nos partenaires ou acteur·rices locaux	
Renforcer les liens avec les partenaires à l'échelle européenne	Existence d'un projet de coopération européen (oui / non)		
	Nombre d'actions développées en partenariat (diffusion, coproduction, circulation de public)		
Sensibilisation	Favoriser la rencontre, l'échange et le lien sensible	Nombre d'actions avec :	
		- le secteur de l'Education Nationale	
		nombre de structures partenaires	
		nombre de participant·es	
		volume d'heures	
		- le secteur jeunesse	
		nombre de structures partenaires	
		nombre de participant·es	
		volume d'heures	
		- autres secteurs (médico-social, handicap, insertion etc.)	
	nombre de structures partenaires		
	nombre de participant·es		
	volume d'heures		
Pratiquer l'art, se frotter aux disciplines artistiques, au monde professionnel	Nombre d'ateliers de pratique artistique		
	Existence de projets de pratique artistique mêlant professionnel·es et amateur·es (oui / non)		
PACT - Projets artistiques et culturels du territoire	Nombre de participant·es aux ateliers de pratique artistique		
	Nombre d'artistes impliqués		
	Nombre de jours		
	Publics touchés (estimation nombre de personnes)		
	Actions liées à une création, diffusion, EAC		

MISSIONS PROFESSIONNELLES

Société de missions	Objectifs	Indicateurs de suivi	20**
Formation et structuration de la profession	Participer à la formation et à la professionnalisation du secteur	Partenariat avec des acteurs de la formation (oui / non)	
		Nombre de 1ères et 2èmes créations soutenues	
		Nombre de 1ères et 2èmes créations soutenues émanant d'élèves diplômés de la FAJAR et autres écoles DNSP	
		Nombre de créations soutenues	

GESTION ET FINANCEMENT

Société de missions	Objectifs	Indicateurs de suivi	20**
Gestion	Maîtriser des coûts	Part en % du disponible pour l'activité par rapport au total du budget	
		Part du budget consacrée à la masse salariale (hors artistique) en %	
		Taux d'évolution de la masse salariale (hors artistique) en %	
		Nombre d'ETP permanents	
	Diversifier les sources de financement	Montant des ressources propres et % sur le total des produits	
		% d'augmentation annuelle des ressources liées aux locations privés et au mécénat	
		Part des fonds européens dans le total des produits	
	Accroître les moyens humains de l'équipe et favoriser le développement des compétences	Etablissement d'un plan de formation adapté aux besoins des salariés	
		Nombre de formations réalisées dans l'année	

**ANNEXE IV
GRILLE D'EMPLOI**

**Association ÉCLAT / Centre National des Arts de la Rue et de l'Espace Public
GRILLE EMPLOI**

Type de contrat		ETPT		Effectif		Masse salariale (€)		Nombre de contrats
		H	F	H	F	H	F	
CDI total								
	CDI administratif							
	CDI technique							
	CDI artistique							
CDD total								
	CDD administratif							
	CDD technique							
	CDD artistique							
CDDU total								
	CDDU administratif							
	CDDU technique							
	CDDU artistique							
TOTAL EFFECTIFS								

ANNEXE V

PLAN DE PRÉVENTION ET ACTIONS EN MATIERE DE VHSS

Déposé le 30 novembre 2023 sur Démarches-simplifiees.fr

Démarche : Lutte contre les violences et harcèlements sexistes et sexuels (VHSS) dans le spectacle vivant et les arts visuels - Dossier No : 15198043

Organisme : Direction générale de la création artistique (DGCA) | Sous-direction des affaires financières et générales (SDAFIG).

1. Description des mesures mises en place par la structure au titre de la lutte contre les VHSS

1.1. Réfèrent(e) au sein de la structure

Avez-vous désigné une personne référente sur les VHSS ?

Oui

Prénom et nom de la personne référente :

Alain BRUN

Fonction de la personne référente :

Coordinateur administratif

La personne référente a-t-elle été formée à la prévention des VHSS ?

Oui

1.2. Information à destination des équipes

Avez-vous mis en place un dispositif d'information des salariés, agents, stagiaires et candidats dans les lieux de travail sur la thématique des VHSS ?

Oui

Le règlement intérieur de l'entreprise mentionne-t-il les dispositions du code du travail relatives au harcèlement sexuel et aux agissements sexistes ?

Non

Avez-vous communiqué auprès du personnel sur l'existence d'une cellule d'alerte et d'écoute à disposition des salariés / agents ?

Oui

Sous quelle forme ?

Nous avons communiqué sur l'existence d'une cellule d'alerte et d'écoute auprès du personnel lors de la formation relative à la lutte contre les VHSS organisée par l'association pour l'ensemble des salarié.es. De plus, le numéro de la cellule d'écoute est également disponible au niveau des affichages obligatoires.

1.3. Procédure de signalement

Avez-vous élaboré une procédure interne de signalement et de traitement des faits de VHSS ?

Oui

Décrivez succinctement les étapes de la procédure mise en place :

Nous avons mis en place deux procédures de signalement distinctes.

1. La première concerne les salarié.es et est valable toute l'année.

En cas de besoin, chacun.e peut prendre contact avec Frederic REMY - directeur, Peggy KINTZINGER - directrice adjointe ou les deux membres du CSE - Alain BRUN et Gaelle AUDEBET, par téléphone ou par mail.

Pour faire connaître cette procédure, nous avons :

> intégré une clause dans tous les contrats de travail

> réalisé et distribue automatiquement un flyer informatif à chaque salarié.e

> organise un webinaire de sensibilisation animé par Les Catherinettes (association de prévention spécialisée VHSS)

> affiché cette procédure dans les lieux communs

> évoqué la procédure lors de la prise de poste de chaque équipe

2. La seconde procédure de signalement concerne toutes les personnes externes à l'association ÉCLAT sur le temps du Festival International de Théâtre de Rue d'Aurillac dont l'association est l'organisatrice : les artistes/compagnies, les professionnel.les du réseau du spectacle vivant, les festivalier.es, les prestataires, les partenaires etc...

En cas de besoin, chacun.e peut prendre contact avec une association de prévention spécialisée, Les Catherinettes, présentes pendant toute la durée du festival. Une ligne téléphonique est dédiée (voir ci-dessous).

Pendant le festival, voici les différentes actions mises en place pour lutter contre les VHSS :

> Stand de prévention : situé rue des Carmes, artère centrale du Festival d'Aurillac.

L'équipe des Catherinettes accueille les publics de 18h00 à 2h pour les sensibiliser aux Violences et Harcèlements Sexistes et Sexuelles.

> Maraudes : réalisées dans tout le périmètre du festival (voir annexe) de 20h00 à 4h00.

Ces marches ont pour but de sensibiliser et faire connaître le protocole auprès des festivalier.es. 2 équipes de 3 personnes maraudent, en chasubles violettes afin d'être clairement identifiées.

> « Safe-zone » : un lieu dédié à la prise en charge des victimes et des témoins est installé dans le centre-ville d'Aurillac. Espace ouvert en continu de 18h00 à 3h00 et sur rendez-vous en journée.

> Permanence téléphonique : les Catherinettes sont joignables à tout moment par le biais d'une ligne dédiée. Elles peuvent être contactées pour de l'écoute, de la prise en charge, des questionnements, etc. Ce numéro a été communiqué à tous les partenaires, aux commerces d'Aurillac, aux compagnies artistiques et aux festivali.es grâce au programme officiel, par le biais d'affiches et de tracts.

Ce numéro reste actif toute l'année afin de permettre les prises de parole ou les signalements a posteriori.

> Campagne d'affichage : des kits d'affichage sont installés dans les endroits stratégiques de passage afin de sensibiliser et d'informer les personnes, notamment dans les commerces, les points d'accueil, les zones dites festives, le camping, les sanitaires, les douches, les loges etc. Ces kits ont également été distribués aux collectifs – regroupement de plusieurs compagnies qui ont la gestion d'un espace comptant généralement une buvette.

> Flyers : des flyers de sensibilisation et d'information sur le protocole à suivre ont été distribués à tous les artistes et technicien.nes (environ 3 000 personnes).

Ce dispositif interne est-il mutualisé avec d'autres structures ?

Non

1.4. Formations

Formation de la personne dirigeant / représentant de la structure

Le représentant de la structure a-t-il suivi, dans les deux dernières années, une formation à la prévention et au traitement des VHSS ?

Oui

Date de la formation :

04 octobre 2022

Prénom et nom du représentant inscrit :

Frederic REMY

Fonction du représentant inscrit :

Directeur

Formation de l'encadrement

Les encadrants, référents et responsables RH ont-ils suivi, dans les deux dernières années, une formation aux VHSS ?

Oui

Nombre de personnes formées dans les deux dernières années :

4

Nombre de personnes restant à former :

0

Formation des équipes

Les équipes ont-elles été formées et sensibilisées aux VHSS ?

Oui

Décrivez les principales actions de sensibilisation mises en œuvre au sein de la structure :

La majorité de l'équipe permanente a participé à la formation de lutte contre les VHSS au travail organisée les 4 et 5 octobre 2022 au sein de la structure.

De plus, nous avons développé notre affichage sur le sujet, la direction et le CSE se tiennent à la disposition de tous les salarié.es, permanent.es ou non, pour toute demande d'information relative aux VHSS. Leur contact est diffusé par affichage.

Une clause spécifique dans tous les contrats de travail a été ajoutée, qui précise également les coordonnées des personnes à contacter en cas de situation de VHSS (victime ou témoin).

Combien de personnes ont été formées à la prévention des VHSS au sein des équipes ?

11

**2. Engagement de la structure au titre de la lutte contre les VHSS valant plan d'action :
Je soussigne**

Frederic REMY

représentant la structure déclarante, m'engage à mettre en œuvre en 2022 les mesures décrites ci-dessous, telles que prévues dans le cadre du plan de lutte contre le VHSS proposé par le ministère de la Culture pour le spectacle vivant et les arts visuels.

Mesure n°1 : Être en conformité avec les obligations légales en matière de santé, de sécurité et de harcèlement sexuel :

Oui

Mesure n°2 : Former, dès 2022, la direction, les encadrants, les responsables RH et les personnes désignées référentes au recueil de la parole et à la gestion des situations de VHSS et fournir les justificatifs de formation correspondants au moment de la remise du bilan détaillé des actions réalisées :

Oui

Précisions et commentaires sur les engagements pris :

Une formation collective a eu lieu les 4 et 5 octobre 2022 au sein de la structure.

Elle a permis la déclinaison d'un plan de lutte contre les VHSS adapté aux différentes activités de l'association.

Nombre de personnes de la structure à former en 2022 :

0

Mesure n°3 : Sensibiliser formellement les équipes et organiser la prévention des risques :

Oui

Précisions et commentaires sur les engagements pris :

Les affichages et documents d'informations sont à disposition de toutes les équipes et un référent VHSS a été choisi.

Suite à la formation de prévention aux VHSS, notre personnel permanent est désormais formé et informe le reste des équipes et des intervenant · es extérieur · es.

De plus, il existe une mention aux VHSS dans les contrats de travail pour notre personnel temporaire.

Nombre de personnes à former en 2022 :

0

Mesure n°4 : Créer un dispositif de signalement efficace et traiter chaque signalement reçu :

Oui

Précisions et commentaires sur les engagements pris :

Comme évoqué précédemment, nous avons mis au point deux procédures de signalement distinctes : l'une à destination des salarié · es de la structure, l'autre à destination des publics et parties prenantes de nos activités.

**Mesure n°5 : Engager un suivi et une évaluation des actions en matière de VHSS :
transmission d'un bilan détaillé précisant les actions menées :**

Oui

Précisions et commentaires sur les engagements pris :

En amont de l'édition 2023 du Festival d'Aurillac, nous avons organisé un webinaire de sensibilisation animé par Les Catherinettes, à destination de tous les salarié · es, artistes, partenaires etc. Ce webinaire est disponible en relecture.

Durant le Festival d'Aurillac, des comptes-rendus journaliers sur les situations rencontrées et traitées ont été réalisées par Le Catherinettes, en partenariat avec la sécurité publique.



ATTESTATION DE FORMATION

Baptiste HEYNEMANN, délégué général représentant l'organisme de formation CST – commission supérieure technique de l'image et du son (NDA : 117 562 54075) - auprès du préfet d'Île de France depuis le 15 juin 2021, atteste par la présente que

Alain BRUN

a suivi la formation suivante :

Intitulé de l'action : CAT_Contribuer au déploiement des mesures de lutte contre les VHSS

Nature de l'action : Action d'adaptation et de développement de compétences

(Articles L6313-1 du Code du Travail, complétés par les articles L6313-2 à L6313-11)

Durée : 2 jours (14 heures)

Date : les 4 et 5 octobre 2022

Lieu de la formation : Association ECLAT, 20, rue de la Coste, 15002 AURILLAC Cedex

Pour faire valoir ce que de droit

CST

Baptiste Heynemann, Délégué Général


COMMISSION SUPÉRIEURE TECHNIQUE
DE L'IMAGE ET DU SON
9 rue Baudoin - 75013 PARIS
Tel. : 01 53 04 44 00 - Email : cst@cst.fr
SIRET : 784 333 007 0044

COMMISSION SUPÉRIEURE TECHNIQUE DE L'IMAGE ET DU SON

9 rue Baudoin - 75013 PARIS - Tél. : 01 53 04 44 00

e-mail : cst@cst.fr - site internet : www.cst.fr

Association Loi 1901 - SIRET 784 333 007 00044 - Code APE 7120 B - Code TVA FR96784333007 - NDA
117 562 54075

ANNEXE VI PLAN D'ACTION RSE

Association ÉCLAT - Plan d'action RSE validé 10-2023

Dimension (économique, social, environnemental, sociétal)	Thématique	Partie prenante concernée	Risque encouru à ne pas faire	Action envisagée	Objectif de l'action	Priorité *	Critère de réussite de l'action/ Outils pratiques mobilisés	Resp de l'action	Afdas à associer	Échéance /date réalisation	Durée réalisation en jour	Résultats attendus (livrables/indicateurs...)
ENVIRONNEMENT	Economie circulaire et réduction des déchets	ÉCLAT	Gaspillage de papier Production de déchets	Diminution des impressions	Réduire les déchets Economiser les ressources	1	> Modification des comportements et ajustement des matériels pour diminuer le recours au papier > Mieux évaluer les quantités à imprimer > Diminution des outils de	Peggy Kintzinger Laura Ignace	non	12/2024	en continu	> Relevés annuels des photocopieurs : objectif réduction 15% > Comparatif annuel des volumes d'impression des documents de communication > Evolution des formats
		Festival Ville	Non valorisation des cartons et affiches (pas de recyclage possible car passe en OM) Surcoût de frais de nettoyage pour la Ville	Participer à la gestion de l'affichage des Cies pendant le Festival / Favoriser l'enlèvement des affiches à la fin du festival par les compagnies / Demander à limiter les flyers	Réduire les déchets	2	Réduction des déchets collectés par la Ville	Bureau des Cies de passage	non	Festival 2025	en continu	Diminution des volumes collectés Satisfaction de la partie prenante (Ville)
		ÉCLAT	Tri mal fait donc orienté vers les OM	Réaliser des affichettes + précises sur les consignes de tri pour les locaux d'ÉCLAT	Améliorer la lisibilité concernant les consignes de tri au plus grand nombre	1	Un tri réussi	Référent-e développement durable festival	non	08/24	1	Observation d'un tri conforme
		Festival	Tri mal fait donc orienté vers les OM	Réaliser des affichettes + précises sur les consignes de tri pour les collectifs	Améliorer la lisibilité concernant les consignes de tri au plus grand nombre	1	Augmentation du nombre de collectifs réalisant un tri conforme	Référent-e développement durable festival	non	08/24	1	Tonnage déchets des collectifs fourni par la CABA en baisse
		Festival	Difficultés à mettre le tri sélectif en place > tri déplacé vers les OM	Trouver un financement pour mettre des poubelles double-flux à disposition des collectifs et des bars CLAT	Améliorer le tri du public et faciliter la tâche des collectifs qui veulent s'engager dans le tri des déchets	2	Augmentation du nombre de collectifs assurant un tri conforme	Référent-e développement durable festival	non	08/25	10	Tonnage déchets des collectifs fourni par la CABA en baisse
		Festival	Tri des déchets mal finalisé	Créer une brigade verte qui épaulé les collectifs sur la gestion des poubelles double-flux et le sur-tri.	Améliorer le tri du public et faciliter la tâche des collectifs qui veulent s'engager dans le tri des déchets	2	Augmentation du nombre de collectifs assurant un tri conforme	Référent-e développement durable festival	non	08/25	en continu	Augmentation du nombre de containers de tri conformes
		Festival CABA	Tri des déchets mal finalisé. Production de déchets qui pourraient être évités.	Tri des déchets auprès des collectifs et leurs publics : améliorer la sensibilisation en amont du festival par des visios avec les responsables déchets/trucks + affiner accompagnement CPE/CABA en amont/pendant le festival	Améliorer l'accompagnement des collectifs avec des informations précises et un dispositif technique amélioré	1	Augmenter le nombre de collectifs de tri des collectifs "conformes" par rapport à 2023	Référent-e développement durable festival	non	08/24	30	Augmentation du nombre de containers de tri conformes. Adhésion des collectifs
		Festival CABA Ville	Pas de tri des déchets	Encourager un meilleur tri des déchets sur le camping de la Ponétie : implanter davantage de containers, dont operculés	Améliorer le tri	2	Baisse du tonnage des OM sur ce site	Référent-e développement durable festival	non	08/25	en continu	Augmentation du nombre de containers de tri conformes
		Festival CABA	Déchets et encombrants laissés sur les sites des collectifs	Partenariat avec la déchetterie pour une ouverture le dimanche, jour de départ des collectifs	Laisser les sites propres et favoriser le recyclage des déchets et encombrants	1	Fréquentation sur cette journée du dimanche	Référent-e développement durable festival	non	en cours	en continu	Fréquentation Satisfaction des collectifs
		Festival	Présence de biodéchets dans les poubelles d'OM	Expérimentation sur les biodéchets : encourager la CABA à déployer le dispositif expérimenté en 2023 à tous les collectifs + restauration collective JFerry	Permettre à tous les collectifs d'avoir une solution de tri des biodéchets adaptée à leur activité et leur espace	1	Des containers remplis et bien triés	Référent-e développement durable festival	non	08/24	en continu	Dispositif étendu à tous les collectifs volontaires
		Festival	Multiplication des mégots au sol Non valorisation des mégots	Obtenir des containers à mégots pour les collectifs via la Ville qui est en capacité de valoriser les mégots	Réduire les mégots au sol et valoriser le déchet	2	Propreté des espaces verts et de la rue	Référent-e développement durable festival	non	08/24	en continu	Dispositif étendu à tous les collectifs volontaires + bars ÉCLAT
		Festival Ville	Utilisation de produits toxiques Gaspillage d'eau Sites sans toilettes	Etudier avec la Ville le remplacement des toilettes chimiques par des toilettes sèches	Réduire l'utilisation d'eau Limiter ou supprimer les toilettes chimiques	1	Solutions initiées et/ou trouvées par la Ville	Cédric Ginouvès, DT Référent-e développement durable festival	non	08/24	en continu	Adoption de l'alternative des toilettes sèches et déploiement sur l'ensemble des sites ne permettant pas un raccordement au réseau
		Festival CABA	Utilisation de produits toxiques Gaspillage d'eau Sites sans toilettes	Etudier avec la CABA les solutions pour la collecte des déchets issus des toilettes sèches implantées sur les sites	Réduire l'utilisation d'eau Limiter ou supprimer les toilettes chimiques	1	Solutions initiées et/ou trouvées par la CABA	Cédric Ginouvès, DT Référent-e développement durable festival	non	08/24	en continu	Efficience du dispositif de collecte stimulant le recours aux toilettes sèches
		Festival	Recours aux bouteilles plastiques	Rappeler aux équipes artistiques, techniques et d'organisation de venir travailler avec leur gourde	Suppression des contenants en plastique	1	Réduction du nombre de bouteilles plastiques utilisées pour les équipes. Comptabiliser le nombre de bouteilles d'eau utilisées pour les équipes. A différencier des bouteilles d'eau	Responsables de pôles	non	08/24	1	Chaque acteur-ice du festival dispose d'une gourde et peut s'approvisionner où qu'il-elle se trouve
		Festival	Recours aux bouteilles plastiques	Trouver des solutions pour les sites qui ne sont pas alimentés en eau potable via des bombonnes isothermes	Suppression des contenants en plastique	3	Réduction du nombre de bouteilles plastiques utilisées pour les équipes. Comptabiliser le nombre de bouteilles d'eau utilisées pour les équipes. A différencier des bouteilles d'eau	Cédric Ginouvès	non	08/24	1	Une solution pour chaque site problématique et chaque année
		Festival	Recours aux bouteilles plastiques	Mise à disposition de points d'eau gratuits dans les bars du festival pour limiter la vente d'eau en bouteille	Suppression des contenants en plastique	1	Accès libre à la ressource eau	Référent-e développement durable festival Responsable des bars	non	08/24	1	Des points d'eau identifiés à chaque bar
		Festival	Gobelets inutilisables après stockage (moisissure) Perte de motivation de l'équipe dédiée	Poursuivre l'amélioration du dispositif de gestion des gobelets réutilisables	Assurer la bonne conservation des gobelets et mieux calibrer les objectifs de l'équipe dédiée	1	100% de réutilisation des gobelets conservés Simplification des modalités de la	Référent-e développement durable festival	non	08/24	en continu	Gobelets réutilisables pour une durée de 4 à 5 ans Équipe dédiée réduite et porteuse d'une
		Festival	Gobelets conservés inutilement ou jetés par le public Création de déchets	Mise en place de bornes de récupération solidaire des gobelets	Récupérer un maximum de gobelets	2	Nombre de retours de gobelets en augmentation	Référent-e développement durable festival	non	08/25	en continu	Pourcentage de retours de gobelets en augmentation
		ÉCLAT	Production de déchets évitables	Se renseigner pour choisir le bon produit : évolutif, facile à démonter et réparable. Acheter des appareils reconditionnés lorsque possible.	Réduire les déchets	1	Durée d'utilisation du matériel	Responsables de pôle	non	en continu	en continu	Durée de vie du matériel
		ÉCLAT	Production de déchets évitables	Éviter de remplacer les équipements qui fonctionnent encore en assurant un entretien régulier / Favoriser la réparation plutôt que le remplacement	Réduire les déchets	1	Conservation des appareils Limitation des nouveaux achats	Responsables de pôle	non	en continu	en continu	Durée de vie des appareils Limitation des nouveaux achats (nbr)
ÉCLAT	Production de déchets évitables	Recycler les appareils électroniques.	Utiliser les bonnes filières de tri	1	Trouver le bon fournisseur à un prix supportable.	Responsables de pôle	non	en continu	en continu	Mise en oeuvre effective		

Dimension (économique, social, environnemental, sociétal)	Thématique	Partie prenante concernée	Risque encouru à ne pas faire	Action envisagée	Objectif de l'action	Priorité *	Critère de réussite de l'action/ Outils pratiques mobilisés	Resp de l'action	Afdas à associer	Échéance /date réalisation	Durée réalisation en jour	Résultats attendus (livrables/indicateurs...)	
ENVIRONNEMENT	Réduction des EGES (mobilité)	ÉCLAT	Multiplication des transports et donc des EGES	Programmation en séries	Rentabiliser les déplacements	1	Réduction consommation CO2	Direction ÉCLAT	non	déjà en pratique	en continu	Maillage du territoire Nombre cumulé de public concerné	
		ÉCLAT Festival	Consommation d'EGES évitables	Approvisionnement en produits locaux et favorisant les circuits courts pour la restauration collective à l'attention des équipes d'organisation du festival et des équipes artistiques et techniques (6 000 repas) + Résidences Parapluie	Réduction des EGES Privilégier le commerce local	1	Augmentation du nombre de (recours aux) fournisseurs locaux	Gaëlle Audebet Fouzila Hamel	non	en continu	en continu	Approvisionnement totalement effectué localement	
		Festival CABA	Consommation d'EGES évitables	Rédiger un livret de fournisseurs et prestataires écoresponsables	Réduction des EGES Privilégier le commerce local	1	Augmentation du nombre de fournisseurs locaux sollicités par les collectifs	Référent-e développement durable festival	non	31/12/2023	2	Des collectifs et prestataires informés	
		Festival CABA	Consommation d'EGES évitables Diminution des risques d'accident	Prolongation des horaires des lignes de bus en soirée pour favoriser le recours aux transports en commun	Favoriser le recours aux transports en commun	1	Nombre de passagers en augmentation	Référent-e développement durable festival	non	déjà en pratique	en continu	Nombre de passagers Pertinence des lignes	
		Festival	Consommation d'EGES évitables	Création d'un espace dédié au covoiturage : plateforme Facebook et petites annonces à l'Accueil public	Favoriser le recours aux transports en commun	1	Nombre d'utilisateurs en augmentation	Laura Ignace	non	déjà en pratique	en continu	Nombre de passagers	
		Festival CABA	Consommation d'EGES évitables	Mise en place de navettes gratuites pour se déplacer vers les lieux excentrés de spectacles et vers les aires d'accueil et de parking	Favoriser le recours aux transports en commun	1	Nombre d'utilisateurs en augmentation	Référent-e développement durable festival	non	déjà en pratique	en continu	Nombre de passagers	
		Festival Ville	Consommation d'EGES évitables	Réfléchir avec la Ville aux déplacements à vélo en proposant des itinéraires et en développant les parkings à vélo	Encourager la mobilité douce	1	Augmentation du nombre de cyclistes	Référent-e développement durable festival	non	08/24	en continu	Augmentation de l'usage du vélo	
		Festival SNCF	Consommation d'EGES évitables	Demander un partenariat avec la SNCF TER pour proposer des tarifs réduits pour un pack billet train + pass bus + camping Ponétie	Encourager une mobilité peu gourmande en CO2 Réduire le nombre de véhicules dans la ville	2	Evaluation sur plusieurs années en comptabilisant les billets pack	Référent-e développement durable festival	non	08/24	en continu	Augmentation des usagers des transports en commun	
		Festival SNCF	Consommation d'EGES évitables	Etudier la possibilité d'augmenter les rotations de TER la semaine du festival et/ou des partenariats avec des transporteurs bus au départ des grandes villes voisines	Encourager une mobilité peu gourmande en CO2 Réduire le nombre de véhicules dans la ville	2	Nombre de billets vendus	Référent-e développement durable festival	non	08/25	en continu	Augmentation des usagers des transports en commun	
		ÉCLAT Ville	Consommation d'EGES évitables	Demander à la Ville de faire évoluer tous les éclairages en led (bureaux, lieu d'hébergement...)	Economie d'énergie	2	Baisse des factures d'électricité	Cédric Ginouvès	non	12/25	en continu	Réduction des factures d'électricité d'ÉCLAT	
		Festival	Consommation d'EGES évitables	Choix de la programmation artistique des Cies officielles : veiller aux attitudes éco-responsables dans la conception des projets	Limiter l'utilisation des ressources naturelles	2	Préservation des ressources naturelles Réduction des déchets	Direction ÉCLAT	non	en continu	en continu	Exemplarité	
		ÉCLAT	Consommation d'EGES évitables	Ne pas laisser les appareils en veille (ordinateurs...) > équiper en multiprises adaptées avec interrupteur	Réduire la consommation d'énergie	1	Réduction de la facture d'énergie	Equipe entière	non	immédiate	en continu	Réduction de la facture d'énergie	
	Numérique responsable	ÉCLAT	Manque de prise de conscience Méconnaissance des améliorations possibles Entretien des mauvaises postures	Former une personne au numérique responsable qui transmettrait les écogestes à l'ensemble de l'équipe	Connaitre les moyens d'agir sur le sujet	1	Mise en place d'une formation	Peggy Kintzinger	oui	12/24	selon formation	Prise de conscience collective Montée en compétences > propositions d'actions concrètes	
		ÉCLAT	Consommation d'EGES évitables	Etudier les options favorisant un site internet écoresponsable	Réduire la consommation d'énergie	2	Trouver le bon fournisseur à un prix supportable	Laura Ignace	oui	08/24	en continu	Evoluer vers un site écoresponsable	
		ÉCLAT	Consommation d'EGES évitables	Limiter le nombre d'onglets ouverts lors d'une recherche internet.	Réduire la consommation d'énergie	1	Adopter les bons réflexes	Equipe entière	non	en continu	en continu	Pratique intégrée par chacun-e	
		ÉCLAT	Consommation d'EGES évitables	Organiser une journée ménage informatique par an > vider les corbeilles des messageries, les fichiers lourds et inutiles (notamment les vidéos)	Réduire la consommation d'énergie	1	Réduire le poids des fichiers du serveur et du drive	Aïnin Brun	non	01/24	1	Pratique intégrée par chacun-e	
		ÉCLAT	Consommation d'EGES évitables	Créer des raccourcis à l'aide des favoris de notre navigateur pour les sites utilisés régulièrement	Réduire la consommation d'énergie	1	Adopter les bons réflexes	Equipe entière	non	en continu	en continu	Pratique intégrée par chacun-e	
		ÉCLAT	Consommation d'EGES évitables	Regardez des vidéos en basse résolution.	Réduire la consommation d'énergie	1	Adopter les bons réflexes	Equipe entière	non	en continu	en continu	Pratique intégrée par chacun-e	
	Changement climatique	Festival	Augmentation du nombre de représentations sous de fortes températures Annulation de représentations	Modifier les plages horaires des représentations pour privilégier les heures moins chaudes (matinée, fin de journée)	Eviter les situations qui provoquent des annulations de représentations ou de risques d'insolation/malaises de la part des artistes, des techniciens et du public	1	Faire les bons choix donc bien évaluer les difficultés et leurs solutions	Direction ÉCLAT	non	A définir	en continu	Pérennité du festival	
	Réduction des consommations d'eau et d'énergie		Voir Economie circulaire et Réduction des déchets										
	Alimentation responsable	Festival ÉCLAT	Production de CO2 évitable	Offre de repas végétariens	Réduire la production de CO2	2	Trouver un prestataire de restauration offrant cette option	Gaëlle Audebet Fouzila Hamel	non	Déjà en cours	en continu	Avoir un nombre de repas végétariens croissant chaque année	
		Festival ÉCLAT	Production de CO2 évitable	Choix de produits de saison et locaux, commercialisés en circuit court	Réduire la production de CO2 Favoriser le commerce local	2	Trouver suffisamment de producteurs locaux pour que l'offre soit adaptée au public	Elise Revel Fouzila Hamel	non	Déjà en cours	en continu	Panel de producteurs et prestataires locaux élargi	
		Festival ÉCLAT	Production de déchets inutiles	Limiter les emballages jetables	Réduire les déchets	1	Limitation stricte des emballages	Responsables de pôles	non	Déjà en cours	en continu	Suppression des emballages jetables	

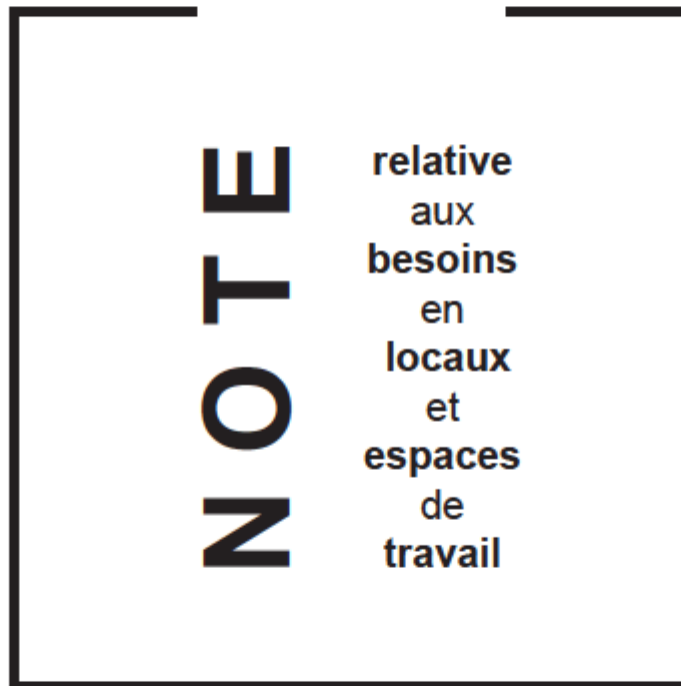
Dimension (économique, social, environnemental, sociétal)	Thématique	Partie prenante concernée	Risque encouru à ne pas faire	Action envisagée	Objectif de l'action	Priorité *	Critère de réussite de l'action/ Outils pratiques mobilisés	Resp de l'action	Afdas à associer	Échéance /date réalisation	Durée réalisation en jour	Résultats attendus (livrables/indicateurs...)
SOCIAL	Inclusion et non-discrimination	Festival	Être discriminant et excluant	Développer la démarche d'accessibilité	Rendre la programmation accessible au maximum	2	Ligne téléphonique d'info dédiée, mail, outil + mettre à disposition du matériel + vidéo présentation en langue des signes +...	Laura Ignace	oui	Déjà en cours	4 mois	Une plus forte lisibilité et présence du volet accessibilité
		Festival	Être discriminant et excluant	Vigilance quant à la non-discrimination à l'embauche	Rendre accessible notre recrutement à tous et permettre à chaque personne de vivre ses pratiques durant le temps du contrat	2	Faire appel à des structures sociales ; communiquer sur le fait que nous ne faisons aucune discrimination et inciter les personnes victimes à faire remonter l'information + former les responsables de pôle	Responsables de pôle	non	Déjà en cours	10 jours	Diversité visible au sein des équipes recrutées
		Festival	Pratiquer l'entre-soi Être excluant	Favoriser la participation des communautés	Favoriser l'accès aux publics spécifiques	1	Association avec des structures pouvant être définies comme "éloignées" pour les intégrer au Festival (par exemple auprès de la DPJ)	Élise Revel	oui	08/2024	en continu	Accueillir des groupes durant le Festival et être plus inclusifs
		Festival	Être excluant	Diversifier le public du Festival	Rendre le Festival accessible au plus grand nombre ; simplifier l'accès à l'information	2	Aucune action mise en place = égalité pour toutes et tous ; volonté de traduire plus de textes pour permettre au public de mieux se repérer ; dossier de présentation du Festival en anglais ; logo "texte" et "sans texte"	Laura Ignace	non	08/2024	20 jours	Permettre de diversifier encore davantage les publics et accueillir chacun-e au mieux (personnes étrangères par exemple)
	Bien-être et qualité de vie au travail	Festival	Turn over important ; Frustration	Améliorer l'accueil des personnels temporaires	Accueillir de manière qualitative les équipes externes, notamment en matière d'hébergement	1	Choisir des hébergements de qualité si possible ou sinon faire tourner les équipes (exemple IFFP) ; continuer à adapter la restauration aux régimes particuliers	Fouzia Hamel et Cédric Ginouvés	non	08/2024	30 jours	Bien-être des salarié-es ; "fidélisation" des équipes
		ÉCLAT	Mécontentement des salarié-es / lassitude / fatigue / problèmes de santé	Améliorer l'environnement de travail	Améliorer les espaces de travail (les bureaux notamment)	1	Mettre en place des espaces selon les besoins des salarié-es (cloisons, bureau individuel, etc.) ; améliorer l'accessibilité des bureaux (livraisons par exemple) ; réorganisation des bureaux et des postes de travail (libérer les deux bureaux d'archives par exemple)	Direction d'ÉCLAT	non	2025	2 ans	Baromètre de satisfaction des salarié-es
	Sensibilisation des équipes et du public à la RSE	Festival	Pollution et déchets inutiles	Améliorer le tri des déchets	Sensibiliser et informer le public à la question du tri des déchets	1	Partenariat avec le CPIE 15 pour la sensibilisation du public festivalier et le déploiement de dispositifs de tri sur les sites des collectifs de compagnies volontaires ; Réaliser des affiches aux entrées des collectifs type : « Le festival fait le tri – aidez-nous à le réussir »	Référent-e développement durable festival	non	Déjà en cours	en continu	Réduire la pollution et l'empreinte du Festival (environnement, bruit, lumière etc.)
		ÉCLAT	Être éloigné des enjeux sociétaux et environnementaux actuels	Sensibiliser les équipes à la RSE	Une équipe informée correctement et impliquée	2	Réalisation de la formation, de réunions thématiques, écrire une charte RSE	Direction ÉCLAT	oui	Déjà en cours	en continu	Charte RSE ÉCLAT à distribuer aux équipes
		Festival	Être éloigné des enjeux sociétaux et environnementaux actuels	Communiquer au public les enjeux de la RSE	Sensibiliser le public sur ce qu'il achète Communiquer sur notre attention portée au sujet	1	Attention portée par le public sur l'affichage, communiquer sur notre site internet, être plus volontaristes	Laura Ignace Référent-e développement durable festival	non	2025 et ensuite	en continu	Nombre de personnes
	Santé et sécurité des équipes et du public	ÉCLAT et Festival Forces de l'ordre	Ne pas sécuriser les publics Pas d'espace de parole pour les situations vécues	Elaboration d'un protocole VHSS	Prévenir les violences sexistes et sexuelles	1	Protocole de signalement, information via les flyers/affiches, sensibilisation via les Catherinettes	Gaëlle Audebet Direction ÉCLAT	oui	Déjà en cours	en continu	Prendre en charge les signalements, sensibiliser et sécuriser l'événement
		Ville Associations de prévention Festival	Mésinformation des publics Mise en danger des publics	Promotion des actions de prévention (addictions, planning familial...) portées par des associations durant le festival et commanditées par la Ville	Sensibilisation et prise en charge des addictions et autres	2	Action coordonnée de l'ensemble des parties prenantes	Peggy Kintzinger	non	Déjà en cours et années suivantes	6 jours	Bien être des festivalier-es, Qualité prise en charge, Nombre de personnes etc.
		ÉCLAT	Mise en danger des salarié-es	Réduction des risques au travail équipe	Sécurité physique et mentale des salarié-es	1	Réunion de sensibilisation (premiers secours par exemple), former les équipes aux EPI, mettre à disposition le matériel nécessaire, plus d'affichages + mettre en place 1 personne référente sur ces questions vers qui se tourner en	Direction d'ÉCLAT Cédric Ginouvés	oui	Déjà en cours	à évaluer, plusieurs temps	Augmentation de l'information des salarié-es Baromètre de satisfaction des salarié-es
	Employabilité et formation	ÉCLAT	Perte de compétences	Favoriser la récolte des besoins en formation des équipes et communiquer sur les organismes de formation	Maintenir les équipes à un niveau de connaissances et de compétences	1	Plan de formation	Direction d'ÉCLAT CSE	oui	Déjà en cours	en continu	Garantir l'employabilité des salarié-es et leur satisfaction au travail
	Prise en compte des attentes des communautés locales	ÉCLAT	S'éloigner des habitant-es	Être en lien avec les habitant-es	Se rendre accessible et être en lien avec les populations	2	Réunions d'informations publiques, stands sur les marchés	Laura Ignace Élise Revel	non	Déjà en cours	en cours	Améliorer l'accessibilité des populations locales
	Accessibilité des locaux et du Festival	Ville ÉCLAT	Exclure physiquement des personnes	Mettre en place des équipements rue de la Coste pour être accessible	Accessibilité des bureaux d'ÉCLAT	2	Monte-charge, rampe, etc.	Ville	non	2025	3	Accessibilité des bureaux d'ÉCLAT
	Protection des données personnelles	ÉCLAT	Manque de transparence / illégalité	Transparence dans l'usage des données	Être plus transparents sur l'usage des informations, refonte des outils et fichiers informatiques avec sécurisation +++ des données	3	Exemple de la newsletter, faire un encadré "vous faites parti-e de cette liste etc.", bien préciser que nous n'utilisons pas les données personnelles	Laura Ignace	non	2024	3 jours	Que les publics connaissent leurs droits et l'utilisation de leurs données par ÉCLAT

Dimension (économique, social, environnemental, sociétal)	Thématique	Partie prenante concernée	Risque encouru à ne pas faire	Action envisagée	Objectif de l'action	Priorité *	Critère de réussite de l'action/ Outils pratiques mobilisés	Resp de l'action	Afdas à associer	Échéance /date réalisation	Durée réalisation en jour	Résultats attendus (livrables/indicateurs...)		
ECONOMIQUE / GOUVERNANCE	Gouvernance éthique, intégrée et transparente	ÉCLAT	Association fermée et qui se sclérose	Modification des statuts de l'association pour une représentation plus équilibrée de la société civile	Augmenter le nombre de membres actifs	1	Élargissement de l'assemblée générale et du CA	Direction d'ÉCLAT	non	en cours	6 mois	Élargissement de l'assemblée générale et du CA		
		ÉCLAT	Mai communiquer avec ses parties prenantes	Rédaction/formalisation d'une charte déontologique ou éthique	Garantir l'adhésion et la compréhension de ce qui est primordial dans les relations partenariales	2	Consultations de la charte	Direction d'ÉCLAT	non	2023	2 jours	Communication		
	Impact économique local	Office de tourisme ÉCLAT	Se baser sur une étude datant de 2012 = obsolète	Refaire une étude pour évaluer les retombées économiques du festival estimées à 2M d'€	Mise à jour et connaissance de l'impact économique sur le territoire	1	Financement CABA	Office de tourisme	non	08/2024			Étude d'impact complète	
		Festival	Manque d'ancrage territorial	Favoriser l'embauche de salariés locaux dans le cadre du festival	Augmenter l'embauche locale	1	Actuellement, embauche de 100 salariés et salariées issues de l'agglomération (soit 30%) : augmenter à 60%	Responsables de pôles	non	08/2024	10 jours		Implication dans l'écosystème local	
		ÉCLAT	Manque de personnel qualifié en proximité	Favoriser le développement des compétences locales	Créer un vivier de compétences - émulation des vocations	2	Accompagner l'apprentissage / être attractif pour des personnels qualifiés de la région / accueillir des formations	Direction d'ÉCLAT Cédric Ginouvès	oui	Déjà en cours				Augmenter l'offre d'emploi
		Conseil Départemental du Cantal	Touristes mal accueillis (manque d'hébergement et de restauration) Fréquentation inférieure au potentiel	Par l'attractivité du festival, favoriser la politique de développement des infrastructures touristiques du département (offre d'hébergement notamment)	Permettre aux publics du festival, notamment au public professionnel, d'accéder à une offre d'hébergement plus importante	1		Département du Cantal	non					Augmentation du nombre de professionnels présents sur le festival (enjeu pour les compagnies)
		Ville	Touristes mal accueillis : offre de restauration insuffisante, manque de diversité, qualité moyenne	Favoriser la diversité des offres de restauration à Aurillac par l'émulation provoquée par le festival	Améliorer l'image d'Aurillac tout en permettant aux festivaliers d'accéder à une offre de qualité	1	Cahier des charges auprès des commerçants non sédentaires du Gravier	Ville	non	2024				Bonne réputation des établissements aurillacois Concurrence loyale avec la restauration des
		Ville ÉCLAT	Pas d'interaction entre les artistes et les commerçants du centre-ville	Rassembler les bureaux et le lieu d'hébergement des cles en centre-ville pour développer une interaction économique de proximité	Impact économique local	1	Relogement Création d'un tiers-lieu	Ville ÉCLAT	non	Demande en cours				Existence d'un pôle arts de la rue identifié au centre-ville
		ÉCLAT	Pas de participation à l'économie locale	Politique d'achats réalisés prioritairement dans l'agglomération / ou dans la région	Impact économique local	1	Liste des prestataires et fournisseurs locaux	ÉCLAT	non	Déjà en cours		en continu		Mieux identifier les fournisseurs locaux (surtout en matière d'alimentation)
		Achats responsables	ÉCLAT		Développement de produits écoconçus pour la boutique	Respect de l'environnement			ÉCLAT	non	Déjà en cours			
	ÉCLAT			Développer la signalétique sur les engagements RSE pris pour la boutique	Communication			ÉCLAT	non	08/2024				
	ÉCLAT			Mettre en place un partenariat sur la boutique avec des artisans locaux	Impact économique local			ÉCLAT	non	08/2024				

ANNEXE VII
NOTE RELATIVE AUX BESOINS EN LOCAUX ET ESPACES DE TRAVAIL

É C L A T

CENTRE NATIONAL DES ARTS DE LA RUE ET DE L'ESPACE PUBLIC



[P R É A M B U L E]

ÉCLAT est une association qui porte plusieurs activités artistiques et culturelles à Aurillac et sur son territoire élargi, en particulier le Festival International de Théâtre de Rue né en 1986.

Labellisé CNAR en 2006 puis CNAREP en 2017, les engagements artistiques et culturels d'ÉCLAT sont détaillés dans le cahier des charges du label des Centres Nationaux des Arts de la Rue et de l'Espace Public et dans la convention pluriannuelle d'objectifs qui la lie à ses partenaires institutionnels.

Son activité est continue et alterne sur un rythme soutenu l'accompagnement de la création, la programmation de temps de diffusion, dont le festival, et la conduite d'actions culturelles en collaboration avec des structures locales.

L'équipe compte 9 permanent-es, renforcée d'une vingtaine de chargé-es de mission et de stagiaires à partir de mars-avril et jusqu'à la fin de l'été, et complétée d'environ 200 salarié-es temporaires pour les besoins du festival.

Pour mener à bien ces missions, ÉCLAT occupe divers espaces de travail et d'accueil toute l'année : le Parapluie, le Domaine de Tronquières pour l'hébergement et les résidences d'écriture, les bureaux au centre-ville.

D'autres lieux sont par ailleurs mis à disposition pour des périodes ponctuelles, dans le cadre de l'organisation du festival ou d'autres actions (résidences hors les murs, projets d'action culturelle, etc).

A l'approche de l'année 2024, vingt ans après la création du Parapluie, sa pertinence n'est plus à prouver. Cet équipement, plébiscité par les artistes en résidence, est un lieu de création parfaitement adapté pour l'accueil de compagnies œuvrant dans et pour l'espace public.

Il a cependant dû être complété d'un local de stockage du matériel qu'ÉCLAT possède, loué à la commune de Naucelles depuis 9 ans.

Par ailleurs, le bâtiment ancien du Domaine de Tronquières, qui n'a pas été réaménagé depuis de longues années, se dégrade et n'est plus adapté d'un point de vue énergétique. Pour continuer à l'exploiter, d'importants travaux de réhabilitation seront à envisager sous peu.

Les bureaux d'ÉCLAT, pourtant agréables et idéalement situés au centre-ville, deviennent trop exigus d'avril à août, lorsque l'équipe permanente se renforce pour l'organisation saisonnière du festival. L'effectif est alors triplé et certains bureaux accueillent jusqu'à 7 personnes en open spaces.

De plus, le lieu ne dispose pas de salle de réunion permettant de réunir l'ensemble de l'équipe, ni d'endroits plus intimistes pour des rendez-vous en aparté.

Il faut également souligner que les locaux et la cour extérieure ne sont pas accessibles aux personnes en fauteuil roulant ou à mobilité très réduite.

[É T A T D E S L I E U X]

des espaces occupés et de leur évolution souhaitée



LE PARAPLUIE

4 route du Parapluie - 15250 Naucelles

*Mise à disposition de la CABA : valorisation annuelle 121 000 €
Charges annuelles de fonctionnement : 59 000 €*

Depuis 2004, le Parapluie, situé sur un domaine de 4 hectares de la commune de Naucelles, est le lieu de fabrication et de création. Financé par la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, ce lieu dédié a été spécialement pensé et créé pour accueillir des équipes artistiques des arts de la rue.

Constitué de deux bâtiments (ERP de 2ème et de 4ème catégorie) et d'espaces extérieurs, le Parapluie est parfaitement adapté aux spécificités des processus de création propres aux arts en espace public, de par ses dimensions et la complémentarité des espaces (grande halle de répétition, studio de danse, ateliers de construction, bureau multimédia...).

Éloigné des habitations, il permet de travailler en extérieur et en nocturne sans causer de désagréments sonores pour le voisinage proche.

LOCAL DE STOCKAGE

Impasse de Verniols - Bâtiment Ginioux - 15250 Naucelles

Location à la commune de Naucelles : 6 600 € annuels

Charges annuelles de fonctionnement : 800 €

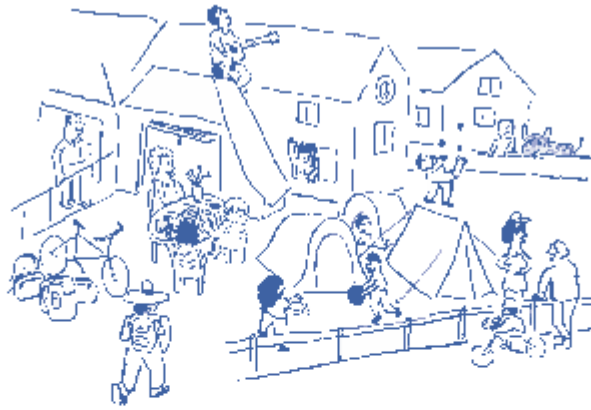
Avec le temps, le besoin en stockage des matériels nécessaires à l'organisation du festival s'est amplifié. Fin 2014, la commune de Naucelle a proposé la location d'un hangar nu de 510 m², à 1 km du Parapluie. Aujourd'hui, cet espace, bien que rationalisé, est investi dans sa totalité, ce qui contraint certaines velléités d'équipement ou d'évolution des installations et outillages techniques.

> **Superficie insuffisante**

> **Déplacements et manutentions chronophages entre le Parapluie et le local de stockage**

BESOINS

- Création d'un local de stockage clos et sécurisé sur le site du Parapluie
- Superficie de 700 m² minimum, avec stockage dédié aux matières inflammables de 6 m²
- Equipement et installation pour le rangement en hauteur (si local dans l'enceinte du Parapluie)



LIEU D'HÉBERGEMENT

Domaine - Avenue de Tronquières - 15000 Aurillac

Mise à disposition de la Ville d'Aurillac : valorisation annuelle 19 720 €

Charges annuelles de fonctionnement pour ÉCLAT : 30 000 €

11 chambres avec salle de bain et WC privés, pour une capacité d'accueil de 16 personnes

Pour accueillir les équipes artistiques en résidence, le domaine de Tronquières est mis à disposition par la ville d'Aurillac.

Cette maison ancienne typique du Pays d'Aurillac abrite 9 chambres pour une capacité d'accueil totale de 15 personnes. Une petite maison attenante, dite « maison du gardien », offre 2 chambres supplémentaires. Situés à l'arrière des ex-haras nationaux, en bordure d'un petit bois, ces bâtiments sont isolés et bénéficient d'un cadre de verdure très agréable.

Le stationnement est facile, même si l'accès est complexe depuis la fermeture de l'entrée principale par l'avenue de Tronquières.

Le site est régulièrement victime d'intrusions, parfois délictueuses. Le terrain jouxtant les bâtiments est souvent investi par des gens du voyage et la proximité avec le campement entraîne une cohabitation difficile.

Le lieu accueille également ponctuellement des personnes en mission pour ÉCLAT : l'équipe de restauration officiant pour les résidences, des régisseurs techniques ou d'autres personnels qui viennent par intermittence, dès février, en préparation du Festival.

Cet hébergement est aussi disponible pour les besoins du théâtre d'Aurillac ou d'autres associations culturelles locales, lorsque le planning d'occupation d'ÉCLAT le permet.

Le rez-de-chaussée, constitué d'un séjour et d'une salle à manger, est assez vaste pour contenir une vingtaine de personnes. Une cuisine est à disposition avec un peu de matériel et de vaisselle mais elle n'est pas adaptée pour produire un nombre de repas important.

- > Bâtiment énergivore et installation de chauffage vétuste
- > Salles de bain vétustes
- > Capacité d'hébergement légèrement insuffisante
- > Pas d'accessibilité PMR

BESOINS

- 20 à 25 chambres avec salle de bain et WC privés permettant d'héberger les équipes artistiques et une partie du personnel temporaire, avec aménagements PMR
- Des espaces collectifs de vie et de repos pour une capacité de 20 à 30 personnes
- Des espaces de stationnement pour plusieurs véhicules utilitaires et véhicules légers.
- 1 cuisine adaptée à la fabrication de repas collectifs et une salle à manger pour une capacité de 30 personnes :
- chambre froide 10 m² / légumerie 7 m² / Stockage aliments 15 m² / plonge / local poubelles 6 m²



BUREAUX

20 rue de la Coste - 15000 Aurillac

Mise à disposition de la Ville d'Aurillac : valorisation annuelle 18 000 €

Charges annuelles de fonctionnement pour ÉCLAT : 16 000 €

Environ 400 m² d'espaces de bureaux, hors sanitaires, petite cuisine et petits espaces de stockage
Cour attenante de 290 m²

ÉCLAT est constitué d'une équipe permanente de 9 personnes.

Cette équipe est progressivement rejointe dès le mois de février par des collaborateurs et collaboratrices qui travaillent plusieurs mois à Aurillac pour organiser le Festival et Champ libre. Ainsi, l'équipe chargée de la mise en oeuvre de ces manifestations (renforts de l'équipe permanente et responsables de pôles) s'élève rapidement à une trentaine de personnes.

Les bureaux d'ÉCLAT sont installés dans une ancienne école, dans un bâtiment de 2 étages. Les 3 niveaux ont une superficie d'environ 150 m² chacun, répartis comme suit :

- RDC : 1 bureau collectif de 70 m², un bureau individuel de 25 m², 1 cuisine de 15 m² (6 personnes maximum), 2 WC, 1 chaufferie.
- 1er étage : 1 bureau d'accueil de 20 m², 1 bureau collectif de 55 m², 1 bureau collectif de 50 m² et un bureau individuel de 25 m².
- 2ème étage : 4 pièces en enfilade de 75 m² (à usage de bureaux), et 3 autres pièces en enfilade de 78 m² (à usage d'archivages et de stockages).

> Pas de salle de réunion

> Déficit d'espaces dès que l'organisation du Festival s'enclenche : nécessité d'un complément d'environ 200 m²

> Pour diminuer les risques psychosociaux avérés liés au travail en espace collectif ouvert (pollution sonore, difficulté de concentration, perte de productivité...), la création de 5 bureaux individuels et/ou doubles supplémentaires est impérative

> Pas d'accessibilité PMR

BESOINS

- 4 espaces de bureaux collectifs de 50 m² minimum
- 8 bureaux individuels ou doubles
- 1 salle de réunion pour 20 à 30 personnes
- 2 autres salles de travail disponibles pour 4 à 6 personnes
- 1 espace de cantine pour 12 personnes en simultané
- 100 m² aménagés pour le rangement et l'archivage

[POUR ALLER PLUS LOIN]

créativité – hospitalité - société

VIVRE-ENSEMBLE

Aujourd'hui, le constat est fait d'une inadéquation de certains des espaces exploités par ÉCLAT, du fait de l'évolution de l'activité, de l'obsolescence du lieu d'hébergement, de l'éloignement des sites entre eux et avec le centre-ville, de la nécessité d'utiliser un véhicule pour les rallier.

Plus globalement, l'éclatement géographique des locaux investis par ÉCLAT ne favorise pas la relation quotidienne, une présence visible des artistes, un échange avec les équipes mais aussi les habitants, une émulation autour des arts en espace public au cœur de la ville.

L'interaction avec celles et ceux qui vivent et travaillent-là participerait d'une dynamique culturelle par le croisement des usages et des pratiques autant que d'une vivacité économique de proximité.

Si l'on veut considérer la consolidation de la relation d'ÉCLAT avec les artistes et envers un public diversifié tout au long de l'année, un projet de regroupement des bureaux et du lieu de vie des artistes accueillis devient de plus en plus pertinent.

Ce projet devrait s'envisager dans le périmètre urbain d'Aurillac, facilement accessible à pied ou en transports en commun.

ACCUEILLIR DES PUBLICS

Enfin, ÉCLAT manque d'un espace de rencontre facilement accessible, dans la cité, qui permette une relation de proximité par le biais de réunions publiques, de mini-présentations, d'ateliers ou de moments partagés avec certain-es artistes.

Cet espace devrait se situer au même endroit que nos espaces de bureau afin d'en assurer la permanence et l'animation.

- Un espace de 200 à 300 m² pour développer des ateliers artistiques, des expositions, des projections de documentaires, des tables rondes et conférences, des réunions publiques.

- Pour les mêmes finalités, un espace de 500 m² en extérieur, où de petites formes artistiques pourraient être présentées.

- Un espace « Centre de ressources » (100 m²) qui pourrait accueillir une librairie spécialisée, la bibliothèque documentaire d'ÉCLAT ainsi qu'un accès à certaines archives pour des étudiants et/ou chercheurs. Ce centre de ressource permettrait l'accueil de publics (groupes ou individuels) intéressés par l'histoire et l'actualité des arts de la rue et du festival d'Aurillac.

ET MÊME... UN LIEU À PARTAGER

- Un lieu de convivialité, de type « bar associatif » proposerait une programmation mensuelle de lectures, petites formes théâtrales, musique acoustique.
- L'espace de restauration serait ouvert à tous et toutes les midis. Ce restaurant confectionnerait des repas végétariens, à partir de produits locaux uniquement. Les spécialités cantaliennes y seraient à l'honneur.
- Le site accueillerait une épicerie en circuit-court, une boulangerie et un marché paysan une fois par mois.
- Les espaces extérieurs deviendraient des jardins partagés.
- Un espace de ressourcerie en matériaux et décors favoriserait l'éco-conception des scénographies en devenir.
- Sur place, on trouverait aussi un Artlab, un studio de montage vidéo,...



[A N N E X E S]

détail des bâtiments occupés par ÉCLAT

LE PARAPLUIE

Un espace de construction (1 375 m²)

Élément principal, il est destiné à la fabrication des éléments scénographiques et aux répétitions. Pour être adaptable à différents types de créations, l'espace principal dégage un volume libre de tout élément de structure de 27x27 m avec une hauteur de 11 m.

Cet espace de création est composé de plusieurs éléments :

- un espace central (712 m²) pour les répétitions, l'assemblage et le montage de décors
- un atelier couture et accessoires (30 m²)
- un atelier fer et bois (117 m²)
- un atelier peinture-matières plastiques (30 m²)
- un espace de stockage de matériel (82 m²)
- des loges et des sanitaires (70 m²).

Pour optimiser les conditions de travail, l'espace central et les ateliers ont fait l'objet d'un traitement phonique intérieur.

Pour permettre la meilleure accessibilité, les ateliers sont desservis par une rue intérieure large de plus de 5 m, où les camions peuvent arriver pour le chargement/déchargement de matériel.

Trois portes sectionnables de 4,20 m de hauteur permettent d'avoir accès à tous les espaces intérieurs.

Un studio (316 m²)

Il propose différents espaces spécialisés dans le travail de l'acteur et la recherche documentaire. Plusieurs éléments le composent :

- un espace de répétition équipé d'un parquet de danse (200 m²)
- un foyer, salle de réunion et espace de restauration (38 m²)
- deux bureaux équipés multimédia (25 et 13 m²)
- des vestiaires et des sanitaires (26 m²).

A l'extérieur (3 000 m²)

Les espaces extérieurs sont aménagés pour l'implantation de chapiteaux (espace minéralisé en goudron et béton, bornier électrique, point d'eau). Cet espace peut être aussi utilisé comme lieu de travail et de répétition hors les murs. Les travaux ont aussi inclus l'aménagement des voiries, la restauration ou la création d'espaces verts.



LE DOMAINE DE TRONQUIÈRE

Le domaine



Le domaine de Tronquière à Aurillac est situé dans l'enceinte du Haras national, dans un agréable cadre de verdure. Éclat y héberge les compagnies en résidence au Parapluie et les artistes issus-es de différentes structures culturelles locales.

Le bâtiment comprend 9 chambres pour une capacité totale de 14 lits.

> La chambre 1 est une chambre « couple » comportant un grand lit et une salle de bain (WC et douche).

> Les chambres 2, 4, 5 et 6 sont meublées avec deux lits individuels et disposent de leur propre salle de bain (WC + douche).

> Les chambres 3 et 8 sont meublées d'un lit simple et disposent d'une salle de bain (WC + douche).

> La chambre 7 est meublée avec deux lits simples. Sa salle de bain (WC + douche) est située sur le palier, elle est commune avec la chambre 9.

> La chambre 9 est située au rez-de-chaussée et comporte un lit simple. Sa salle de bain (WC + douche) est située à l'étage, elle est commune avec la chambre 7.

Le coin cuisine permet de prendre le petit-déjeuner sur place ainsi que les repas livrés. Il est équipé d'une cuisinière vitrocéramique, d'un frigidaire et d'un lave-vaisselle. Un lave-linge est également disponible.

Le séjour/salle à manger, situé au rez-de-chaussée, est divisé en deux pièces. La salle à manger est prévue pour une capacité d'environ trente personnes. La salle de séjour, espace dédié à la détente, est équipée d'une télévision.

L'ensemble de la maison est couverte en WIFI gratuit.



La maison du gardien

Maison de 70 m² environ composée d'un salon, d'une petite cuisine, d'une petite salle de bain avec baignoire, d'un wc et de 2 chambres.

LES BUREAUX, RUE DE LA COSTE



Depuis 2004, la commune d'Aurillac met à disposition de l'association ECLAT des locaux à usage de bureaux situés au 20 rue de la Coste, au centre-ville d'Aurillac.

Le bâtiment est une ancienne école, sur 3 niveaux d'une surface totale de 470 m² décomposés en 12 pièces. La cour attenante est d'une superficie de 290 m².

Cf : plans joints